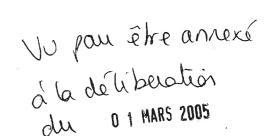
COMMUNE DE CALLIAN (VAR)

Le Plan de la Grande Vigne Ex Zones NAai & UDi-Sud

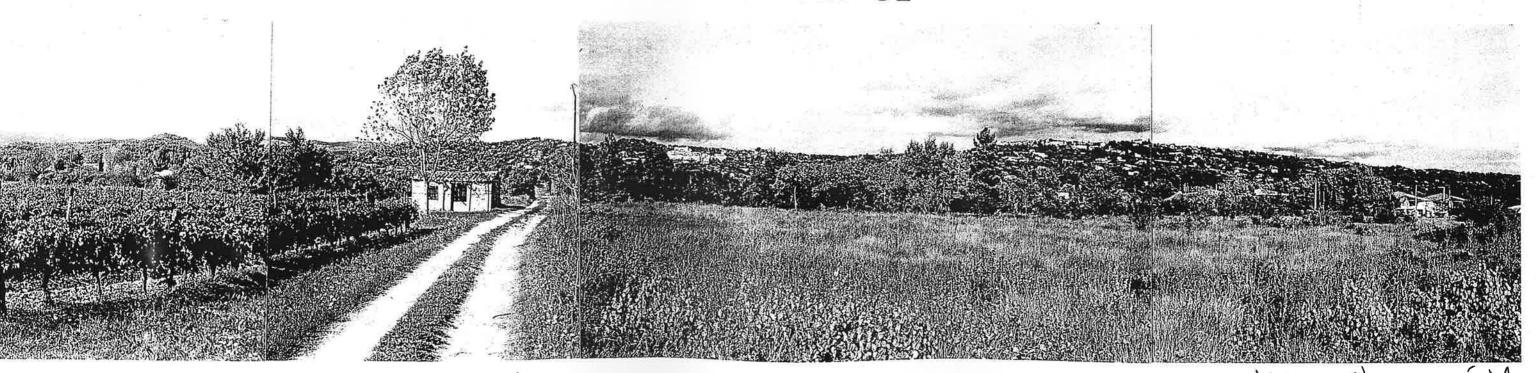
ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

(Octobre 2004)

Nouvelle zone UF







JACQUES IMBERT E.A. CONSEIL SARL

160, impasse des Rossignols 06370 MOUANS-SARTOUX tel : 06 03 96 77 36 Fax : 04 92 28 15 92 Annexe au Rapport de Présentation de la 4^{ème} modification du POS

Vu pour être anexé à la délibération du 15 JAN 2007

JEAN SCHIERANO Architecte-Paysagiste 431, avenue Jules Grec

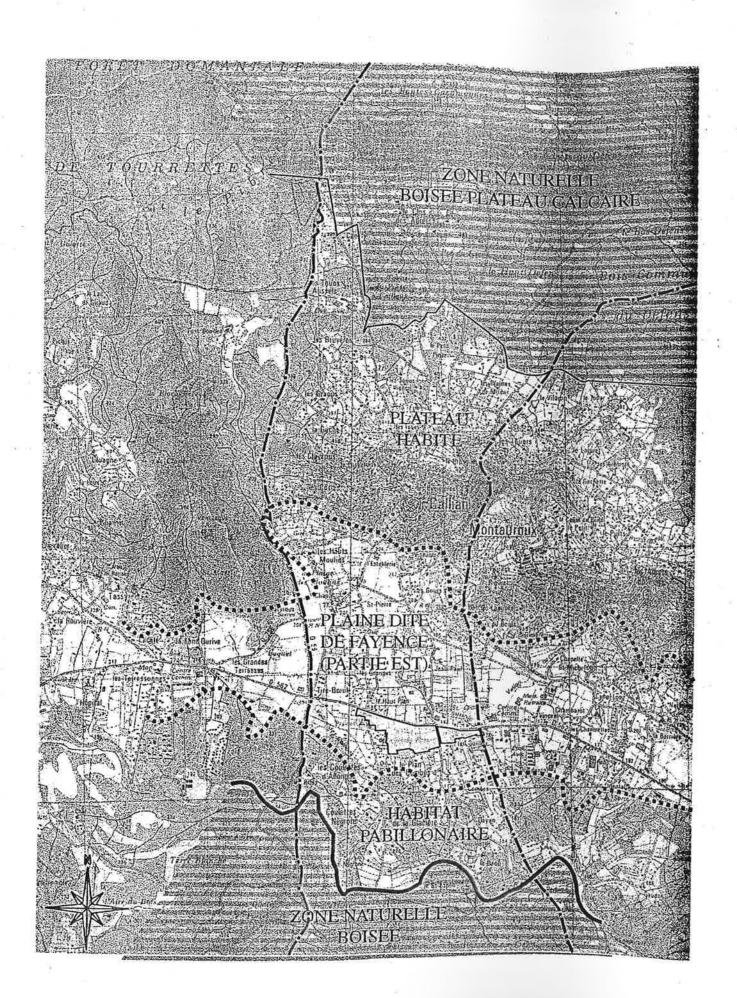
431, avenue Jules Gr 06600 ANTIBES tel: 04 93 33 34 02 Fax: 04 93 95 97 14 Le Novi, Coseille Gérésal du Vor

7 CAVALLER

Commune de Callian Le Plan de la Grande Vigne- ZONE NAai et UDi-Sud

SOMMAIRE

Situation /Introduction		2
1°PARTIE: ANALYSE		2
Photo aérienne du site		× 3
Le Milieu physique	125 X	4
Le Milieu humain et urbanistique		5/8
Contexte réglementaire		0.40
L'aménagement de la RD 562		8/9
Les réseaux		10
Occupation du sol		11/12
Le foncier	- i	13/15
Analyse du site dans son environnement		16/17
Situation paysagère générale	F (2)	10
Perceptions externes		18
Analyse visuelle interne		19/22 23/26
2° PARTIE / SYNTHESE		4
Contraintes physiques et naturelles		- 27
Contraintes humaines et urbanistiques		28
Conclusions		29
		30
3° PARTIE : PROPOSITIONS		
Organisation générale		31
La trame verte		32
Les réseaux (AEP et EU)		33
es réseaux (Télécom et EDF)		34
Traitement des eaux pluviales (Cabinet « Eau et Perspectives)		35
Principes d'aménagement Axe vert et voies secondaires		36
Principes d'aménagement en bordure RD 562		37/38
Principes d'aménagement : les « coulisses végétales »		39/41
Principes d'aménagement : clôtures, signalétique, enseignes		42
i i i i i i i i i i i i i i i i i i i		43



Commune de CALLIAN
Le Plan de la Grande Vigne - ZONE NAai et UDi sud
Situation / Introduction
Echelle: 1/25 000è

Le territoire communal de Callian s'étire longuement selon l'axe Nord-Sud.

Les parties Nord et Sud sont des zones naturelles boisées. L'habitat,
les activités sont concentrés dans la partie médiane qui est coupée par un
axe routier départemental d'importance : la RD 562 et qui accueille notre
site d'étude. La façade de la commune sur la départementale est très réduite.

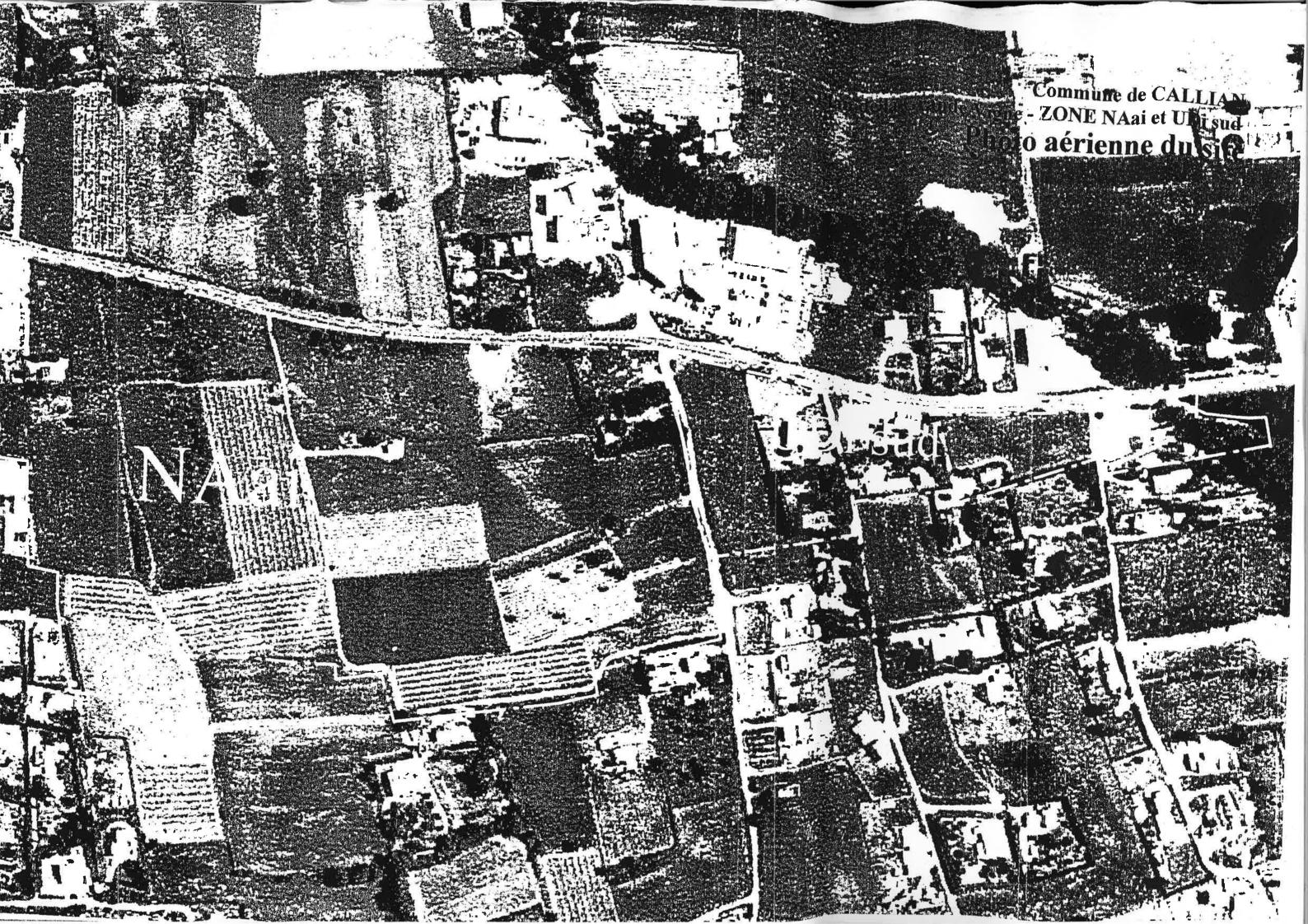
Le site occupe - en partie Sud - la plus grande partie de cette façade,
ce qui en fait un enjeu important au niveau de l'image de l'entrée sur la commune de Callian.

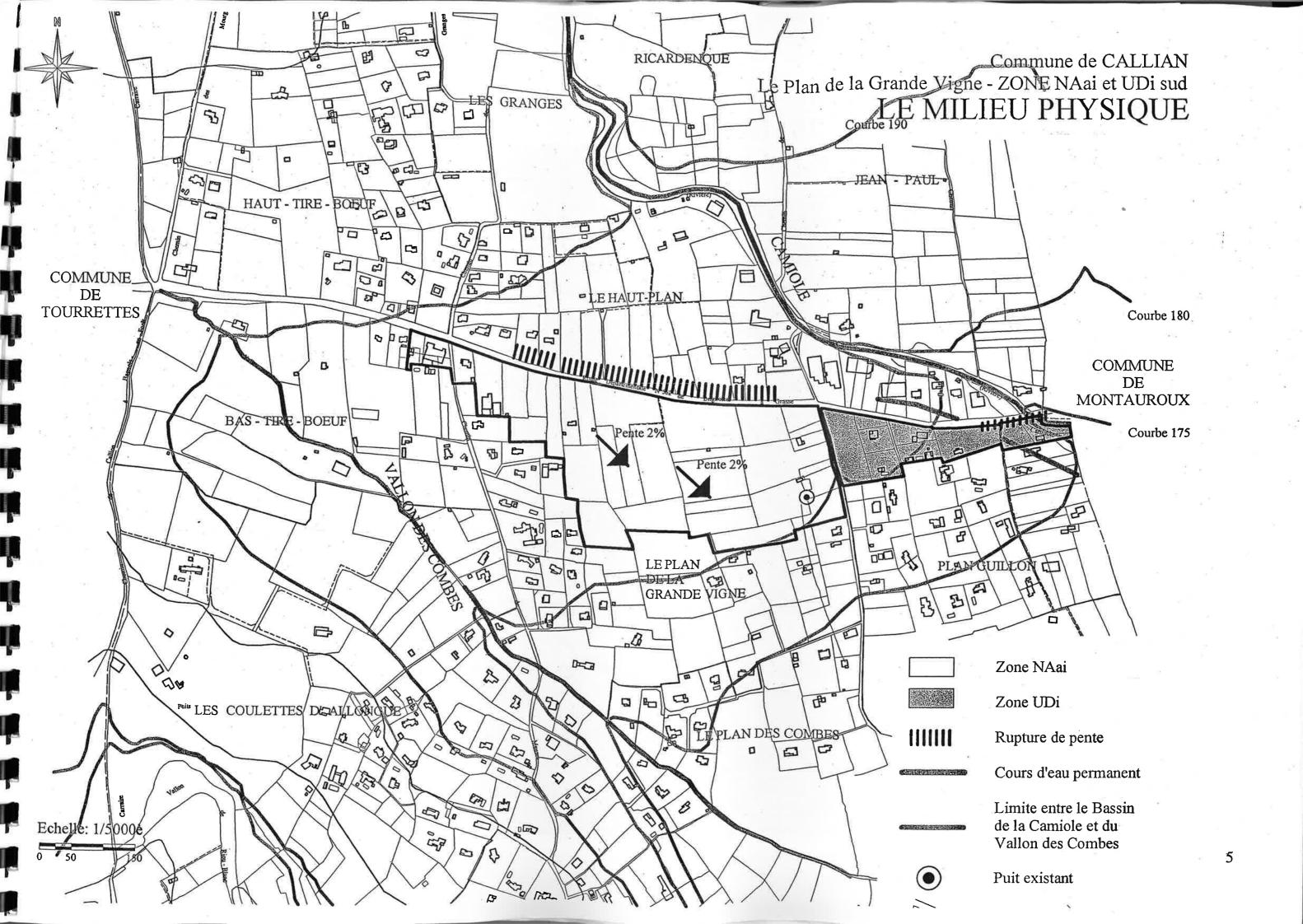
L'urbanisation assez chaotique a transformé en quelques décennies la splendide image agricole de la plaine de Fayence. L'actuelle municipalité s'engage à travers ce projet - entre autres - à prendre en main la maîtrise du développement communal dans le respect de l'environnement et des paysages locaux.

Commune de CALLIAN Le Plan de la Grande Vigne - ZONE NAai et UDi sud

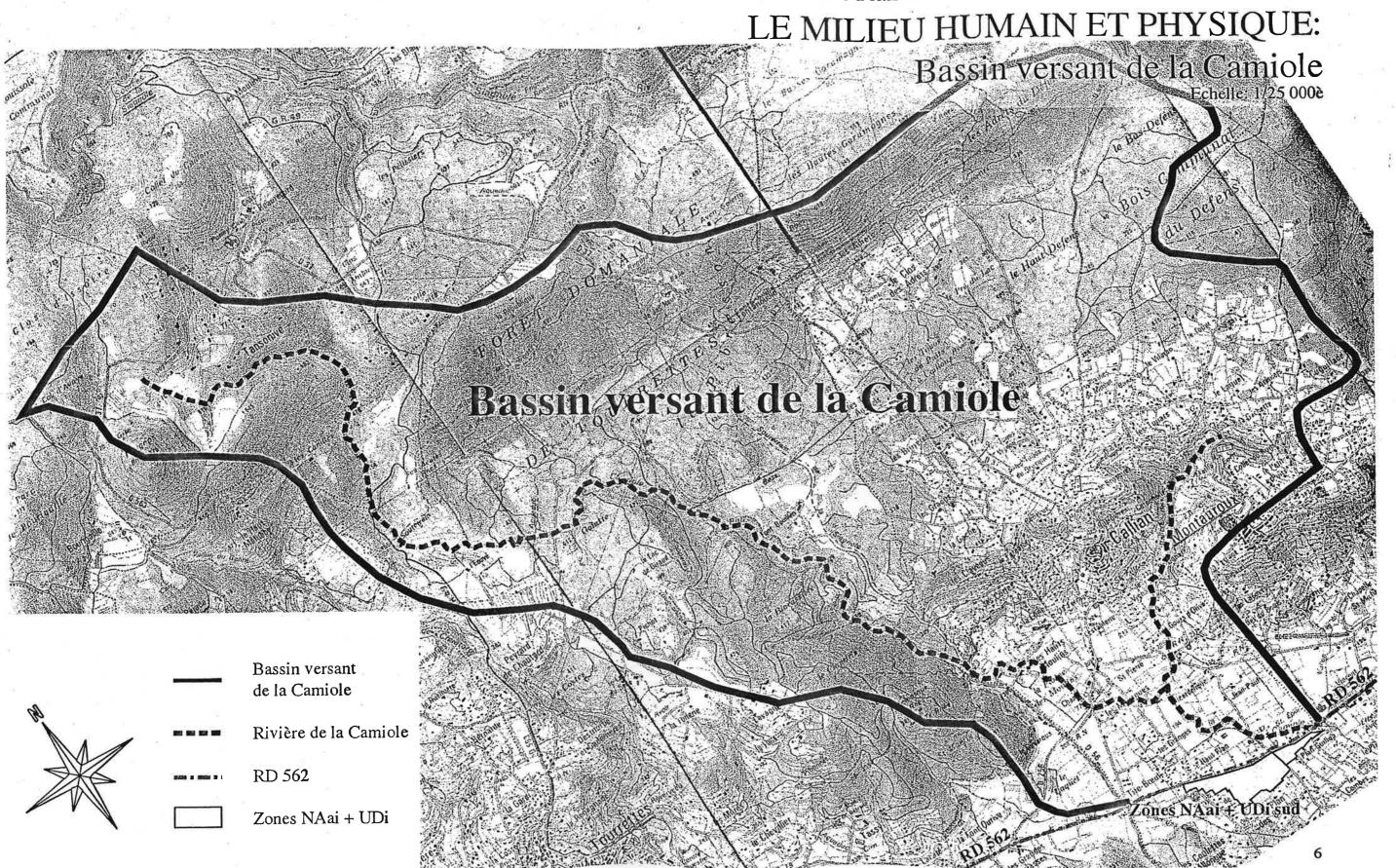
PARTIE 1: ANALYSE







Le Plan de la Grande Vigne - ZONE NAai et UDi sud



RELIEF ET PENTES

La morphologie du site, très simple, constituée par un plan sub-horizontal résulte de sa position dans la plaine alluviale.

La pente est constante, voisine de 2%. Sa direction est NO-SE dans la zone NAai et légèrement plus incurvée dans le sens Ouest-Est dans la zone UDi.

Les seules ruptures de pente notables se situent dans la zone UDi en bordure de route à cause du franchissement de la Camiole. De ce fait, la dernière parcelle à l'Est au bord du cours d'eau se trouve en situation encaissée : talus raide de 2 à 3 M de haut en aval de la route et mur de soutènement de 1,50 m de haut en bordure du chemin, de la Camiole.

GEOLOGIE HYDRO-GEOLOGIE

Les terrains concernés sont constitués d'alluvions récentes sujettes à des phénomènes de tassement. L'hétérogénéité du soubassement triasique, avec présence de terrains argilo-gypsifères, conjuguée à la circulation des eaux des nappes phréatiques, peut faire craindre la formation localisée d'effondrements. Le PPR fait état des risques de tassement et d'effondrement et classe le site en zone 2 : toutes les constructions nouvelles sont soumises à la reconnaissance de ces risques (études géotechniques) et à la mise en œuvre de parades adaptées décrites dans le PPR.

Des nappes phréatiques peu profondes en relation avec les rivières sont à l'origine du caractère inondable de la zone par hydro-morphisme des sols.

HYDROLOGIE DE SURFACE

Deux cours d'eau intéressent le secteur : à l'Est la Camiole, à l'Ouest le Vallon des Combes, tous deux affluents du Riou Blanc. La plus grande partie du site appartient au sous-bassin versant du Vallon des Combes . L'extrémité Est est drainée par la Camiole. L'étude BCEOM citée dans le rapport de présentation du POS fait état d'un mauvais entretien des vallons, des berges et du lit des cours d'eau. Le Vallon des Combes, en particulier est stigmatisé (page 36).

Commune de CALLIAN Le Plan de la Grande Vigne - ZONE NAai et UDi sud LE MILIEU PHYSIQUE

On constate après de fortes pluies, dans l'état actuel de l'utilisation des sols une stagnation temporaire des eaux dans la partie centrale et Sud de la zone NAai. Le drainage est suffisamment rapide pour ne pas nuire à la viticulture. Un certain nombre d'habitations en aval sont régulièrement touchées.

La mise en œuvre de la zone d'activité aggravera considérablement cette situation si le problème de l'assainissement des eaux pluviales n'est pas pris en compte. La Loi sur l'eau, par son article 35 réaffirme la responsabilité des communes en matière de maîtrise des eaux pluviales (maîtrise des débits d'écoulement, installation de collecte et de stockage des eaux, traitement éventuel etc...)

L'étude du bassin versant de la Camiole (carte jointe) met en évidence l'importance de la superficie du bassin et sa concentration au niveau de la RD 562 entre Tire-bœuf et la Camiole c'est à dire entre les limites communales, les eaux étant ramenées vers la Camiole par un fossé en amont de la route. Lors d'un évènement pluvieux exceptionnel, la départementale ne fait pas ou peu obstacle aux débordements qui s'echappent dans la zone NAai. Le projet de réaménagement de la RD modifiera-t-il cette situation? Et dans quelle mesure prendra-t-il les écoulements de l'amont? Une coordination entre les 2 projets (aménagement de la RD et zone d'activité) est indispensable pour la mise en œuvre des mesures de maîtrise des eaux pluviales.

NALYSE DE L'EXISTANT

ones NAai et UDi, état actuel.

es zones NAai et Udi se trouvent dans la plaine de Callian en position d'interfluve entre la Camiole à 'est et le vallon des Combes à l'ouest. La zone NAai est séparée du vallon des Combes par 500 m à 00 m de propriétés sans réseau pluvial bien organisé. Les terrains présentent une pente générale faible le l'ordre de 1 % orientée vers le sud-est. Les ruissellements issus de la majorité de la zone (12 ha nviron) sont drainés vers le vallon des Combes. Le reste de la zone est naturellement drainée vers la Camiole (1 ha).

nondabilité des zones NAai et UDi :

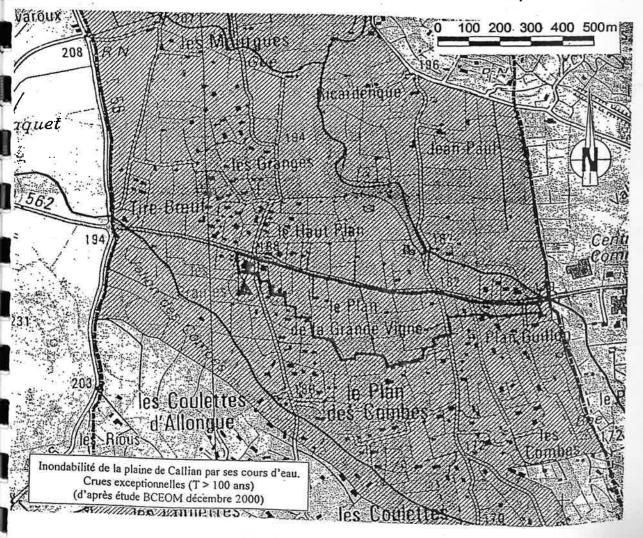
Actuellement, le fossé en bordure de la RD 562 est peu capacitif. Les débits excédentaires provenant lu bassin versant amont surversent en nappe sur la voie et atteignent la zone NAai (voir découpes cicontre). Le bassin versant amont présente une superficie d'environ 37,4 ha interceptée par un linéaire l'environ 600 m de zone NA. Les ruissellements provenant de l'amont de la zone UDi sont drainés vers la Camiole.

Face à des évènements exceptionnels, la Camiole déborde sur le bassin versant amont et s'écoule en nappe sur la RD 562 et la zone NAai. Le BCEOM qualifie dans une étude de décembre 2000 cet événement de « période de retour à priori supérieure à 100 ans ».

En crue centennale de la Camiole, le pont de la RD 562 est submergé par une lame d'eau d'environ 30 cm (étude SPI INFRA de septembre 1997). Ces débordements concernent alors la partie est de la zone Udi.

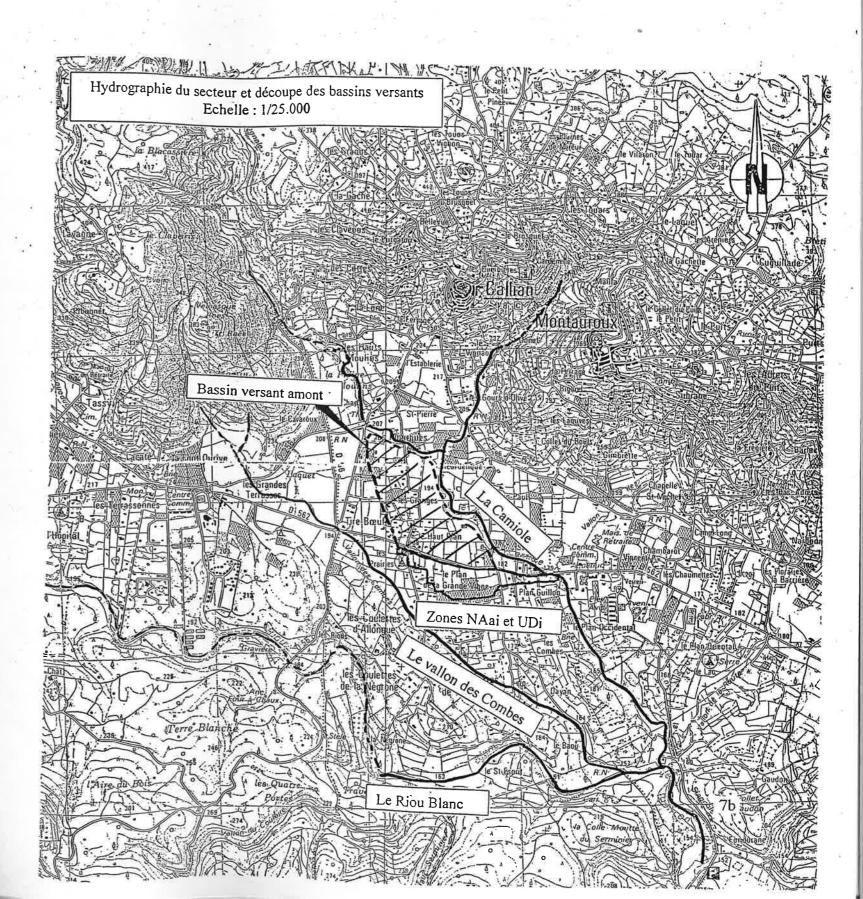
Deux stades d'inondabilité par « crues en nappe » peuvent donc actuellement être observés dans la zone NAai :

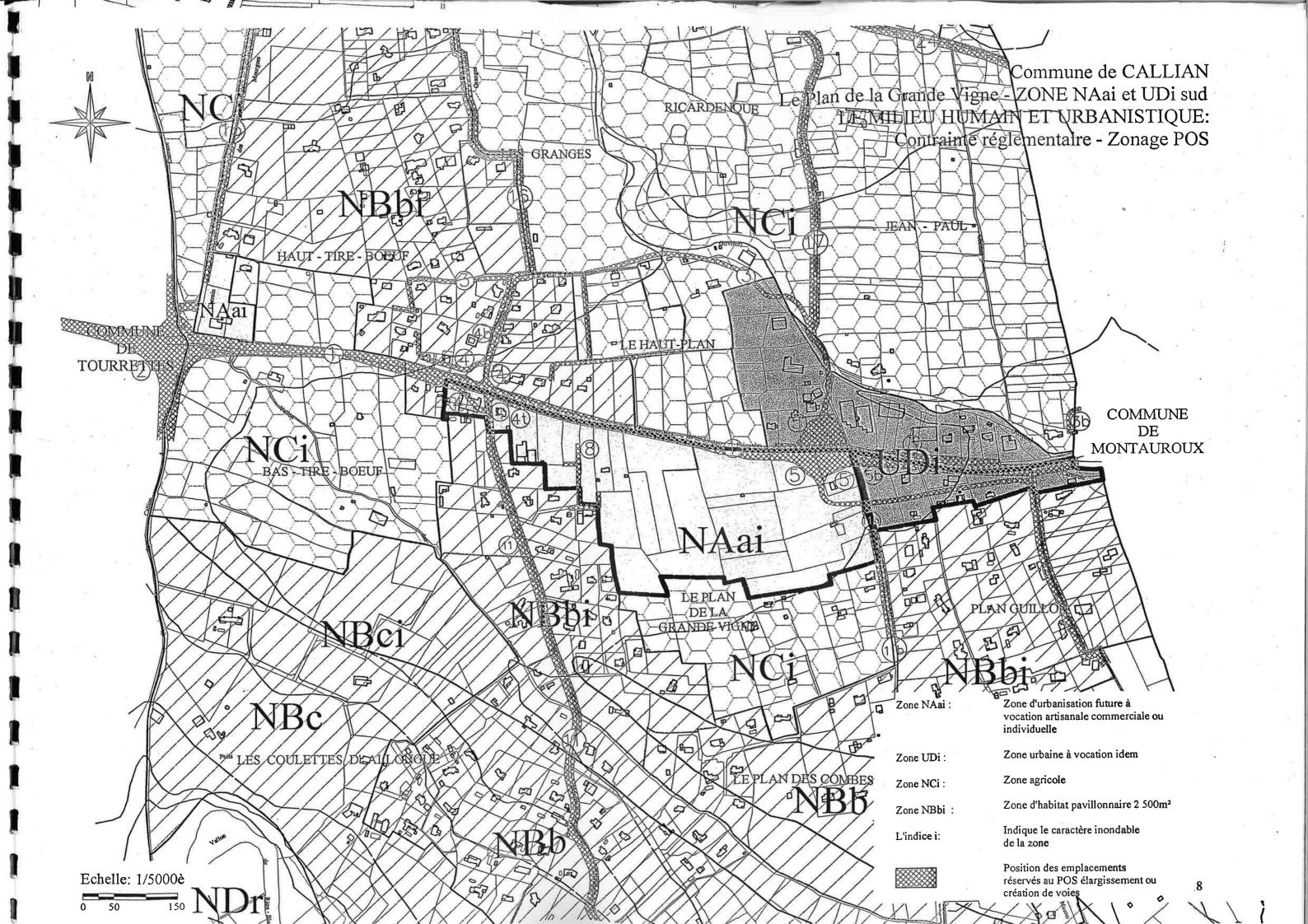
- Lors des fortes pluies (6 mois < T < 100 ans), la zone NA est concernée par des écoulements diffus essentiellement générés par les ruissellements issus du bassin versant amont de la plaine de Callian et par son propre bassin versant. La hauteur de la lame d'eau est d'ordre centimétrique.
- Pour des évènements pluvieux exceptionnels (T à priori > 100 ans), les débordements de la Camiole s'ajoutent aux débits ruisselés sur la plaine à l'amont de la zone NA. La hauteur de la lame d'eau à la surface de la zone NAai est alors d'ordre décimétrique.



Commune de CALLIAN Le Plan de la Grande Vigne - ZONE NAai et UDi Sud Inondabilité

(extrait de l'étude dossier "Loi sur l'Eau"du cabinet "Eau et Perspectives" 12, av. Pierre Devoluy 06130 Grasse")





Le Plan de la Grande Vigne - ZONE NAai et UDi sud

LE MILIEU HUMAIN ET URBANISTIQUE: Contexte réglementaire

Le contexte réglementaire des zones NAai et UDi est déterminé par le POS approuvé le 19/12/2001 et modifié le 19/03/2002. Les deux zones sont à vocation industrielle, commerciale ou artisanale. La zone NAai offre la possibilité de recevoir des installations classées pour la protection de l'environnement;

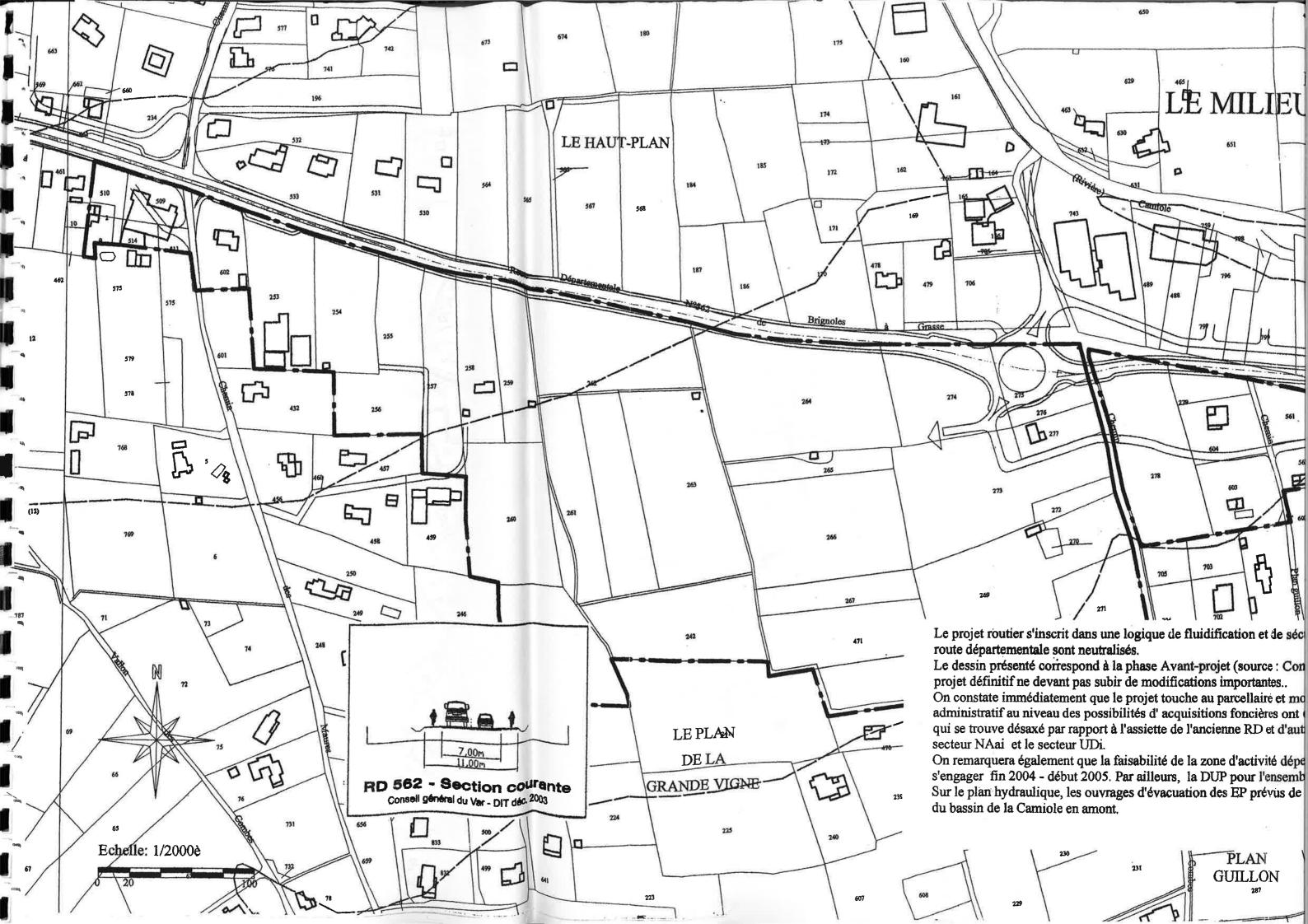
La zone NAai, en théorie directement ouverte à l'urbanisation (zone NA à règlement alternatif) se trouve dans les faits, gelé par un règlement contraignant et les problèmes d'accès depuis la RD 562. Une modification du POS est donc indispensable.

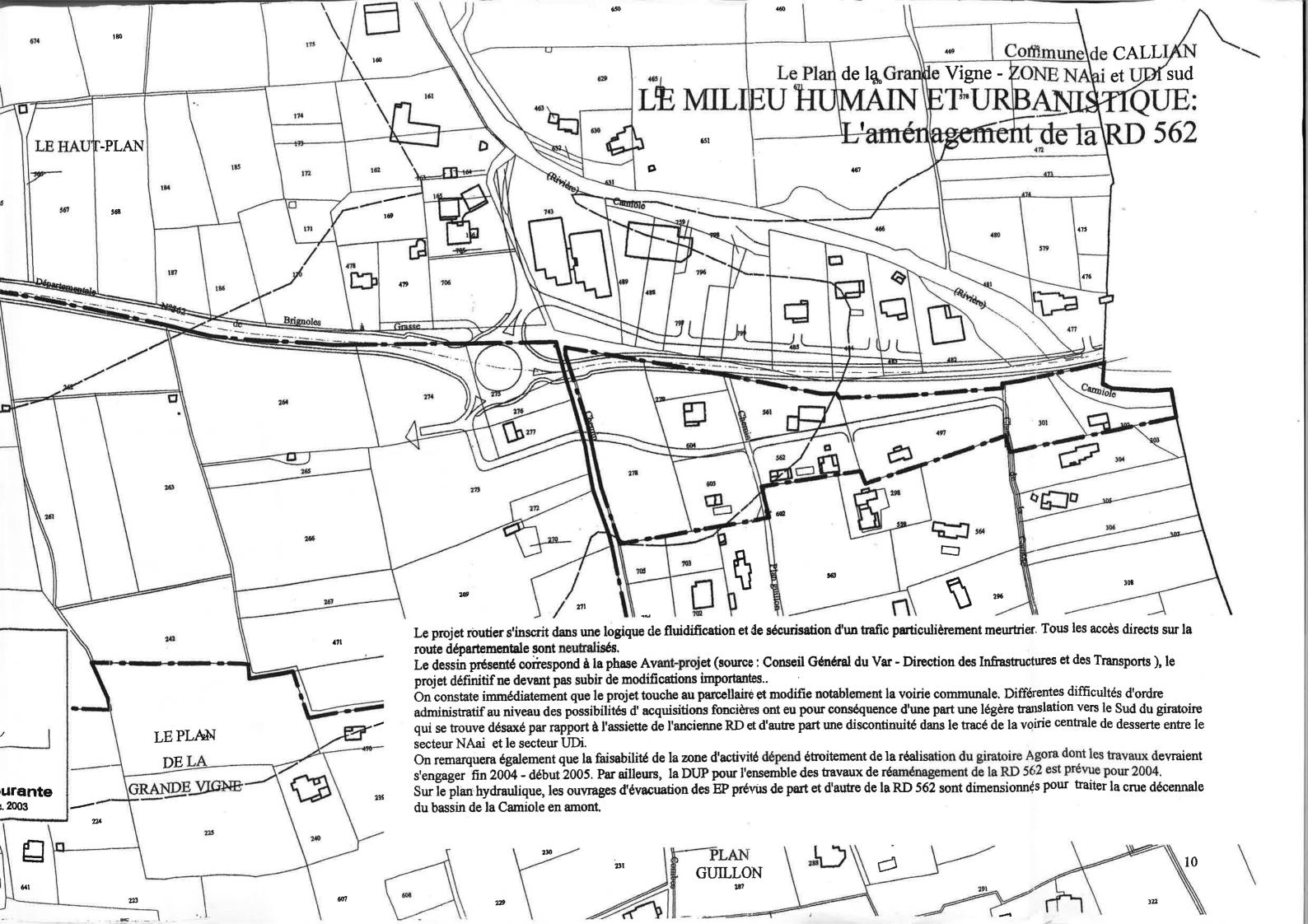
L'extrait de POS joint permet de situer la zone dans son environnement réglementaire et met en évidence la concentration des activités au milieu de zones agricole et d'habitat diffus. La loi N° 95-101 du 2 Février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement dite "Loi Barnier" subordonne les possibilités d'urbanisation le long de la RD 562 (voie à grande circulation) à l'existence de règles d'urbanisme justifiées et motivées au regard des nuisances, de la sécurité et de la qualité architecturale et paysagère, ce qui est un objectif de la présente étude. A défaut, aucune construction ou installation nouvelle ne peut être autorisée à moins de 75 mètres de l'axe de la RD 562.

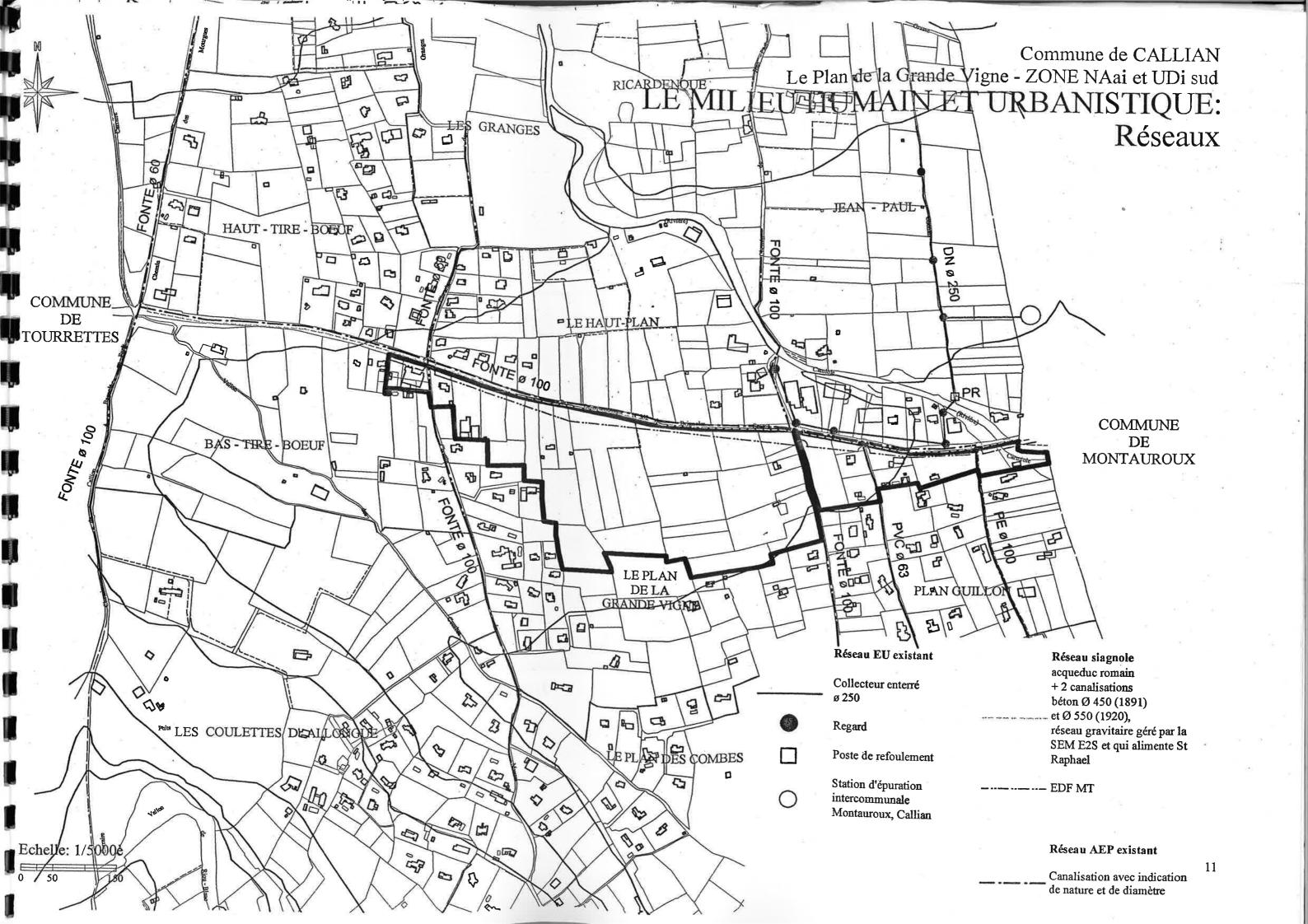
Rappelons également que le PPR classe notre zone d'étude en zone 2 (zone dans laquelle toutes les constructions nouvelles sont soumises à la reconnaissance des risques et à la mise en œuvre de parades adaptées) avec des risques géotechniques (effondrement, affaissement) et des risques moyens liées aux inondations.

Emplacements réservés au POS:

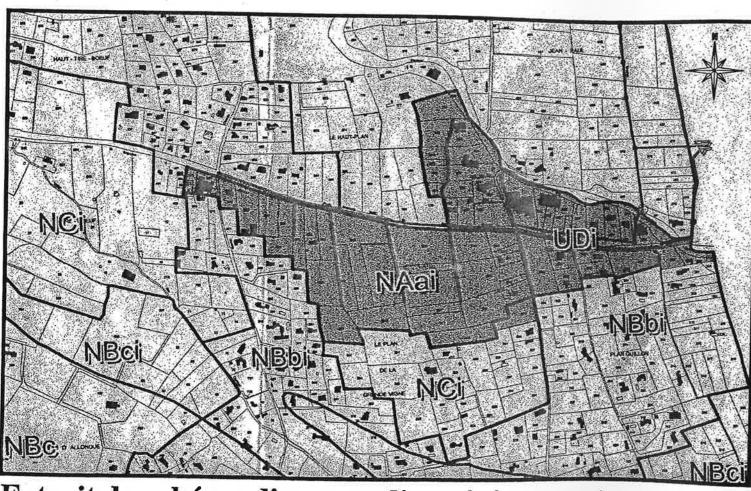
N°	Désignation Désignation	Bénéficiaire	Largeur	Localisation
1	Elargissement du CD 562	Département	11m	Du carrefour avec le chemin des Mourgues
4 -	Aménagement carrefour	Département		Haut Plan Jean-Paul
4ter	Ch. des Maures (en partie)	Commune	7m	
5	Aménagement carrefour	Département		Plan Guillon
5bis	Création d'une voie	Commune	7m	Plan de la Grande Vigne
8	Création d'une desserte interne	Commune	5m	Plan de la Grande Vigne
11	Elargissement ch. des Maures	Commune	5m	Du carrefour au Nord du Riou Blanc
llbis	Elargissement ch. des Combes	Commune	5m	Vers le Sud encadrant les Baous







Commune de CALLIAN Le Plan de la Grande Vigne - ZONE NAai et UDi sud LE MILIEU HUMAIN ET URBANISTIQUE: Réseaux



Extrait du schéma directeur d'assainissement

Réseau Siagnole:

En principe, d'après les responsables de la société E2S, responsable de la gestion du réseau, l'aqueduc romain comme la canalisation béton doivent se trouver dans l'emprise des travaux routiers. Ce réseau a été repéré lors de l'enfouissement sous la RD de la buse qui draine le "Centre Agora" (Zone UDi Nord)

Réseau AEP:

Il est géré par la commune. Les canalisations sont mis en charge depuis le réservoir de la Ferrage situé sous le village à la cote 290.

Les réseaux existants au droit de la zone NAai sont insuffisants pour assurer l'alimentation du nouveau parc d'activités, notamment au niveau de la desserte des poteaux incendie.

La commune va engager le renforcement du réseau par le remplacement du Ø 60 côté Ouest par un Ø 200, pour desservir le parc et la nouvelle urbanisation de ce secteur.

Réseau EDF moyenne tension aérien:

Il existe une ligne HTA, aerienne, le long de la départementale. Dans le cadre des travaux de viabilité, cette ligne sera partiellement reconstruite en souterrain.

Réseau assainissement (Eaux usées):

L'ensemble du réseau communal est du type séparatif.

Le schéma directeur d'assainissement, annexé au POS, prévoir la réalisation d'un réseau collectif dans notre zone d'étude.

Les eaux usées sont traitées dans la station d'epuration dénommée "de Saint Vincent", station intercommunale Callian-Monteauroux. de 5 900 Equivalents / Habitants.

Si sa capacité résiduelle semble pour l'instant suffisante, il apparaît que les normes de rejet soient à renforcer.

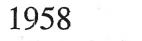
Des travaux ont été récemment réalisées dans ce sens.

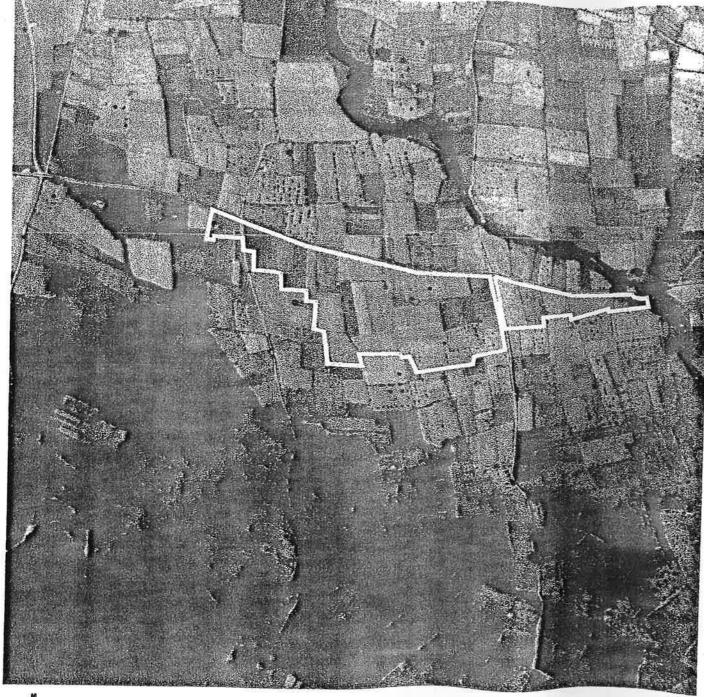
Ils seront poursuivis afin d'aboutir à une mis aux normes de la station.

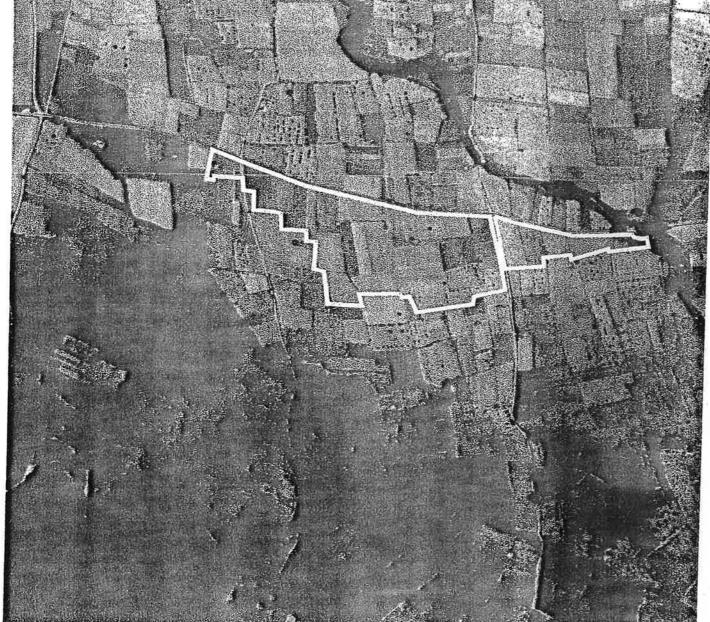
Le Plan de la Grande Vigne - ZONE NAai et UDi sud

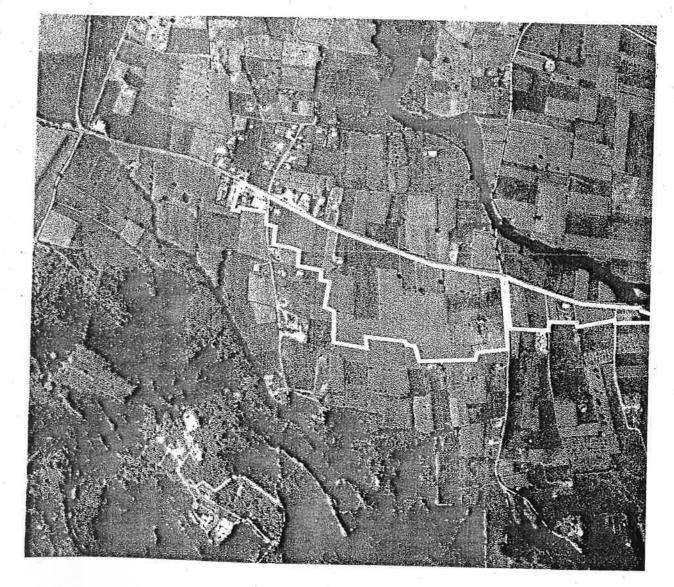
LE MILIEU HUMAIN ET URBANISTIQUE: Occupation du sol - Evolution 1958 / 1972

1972



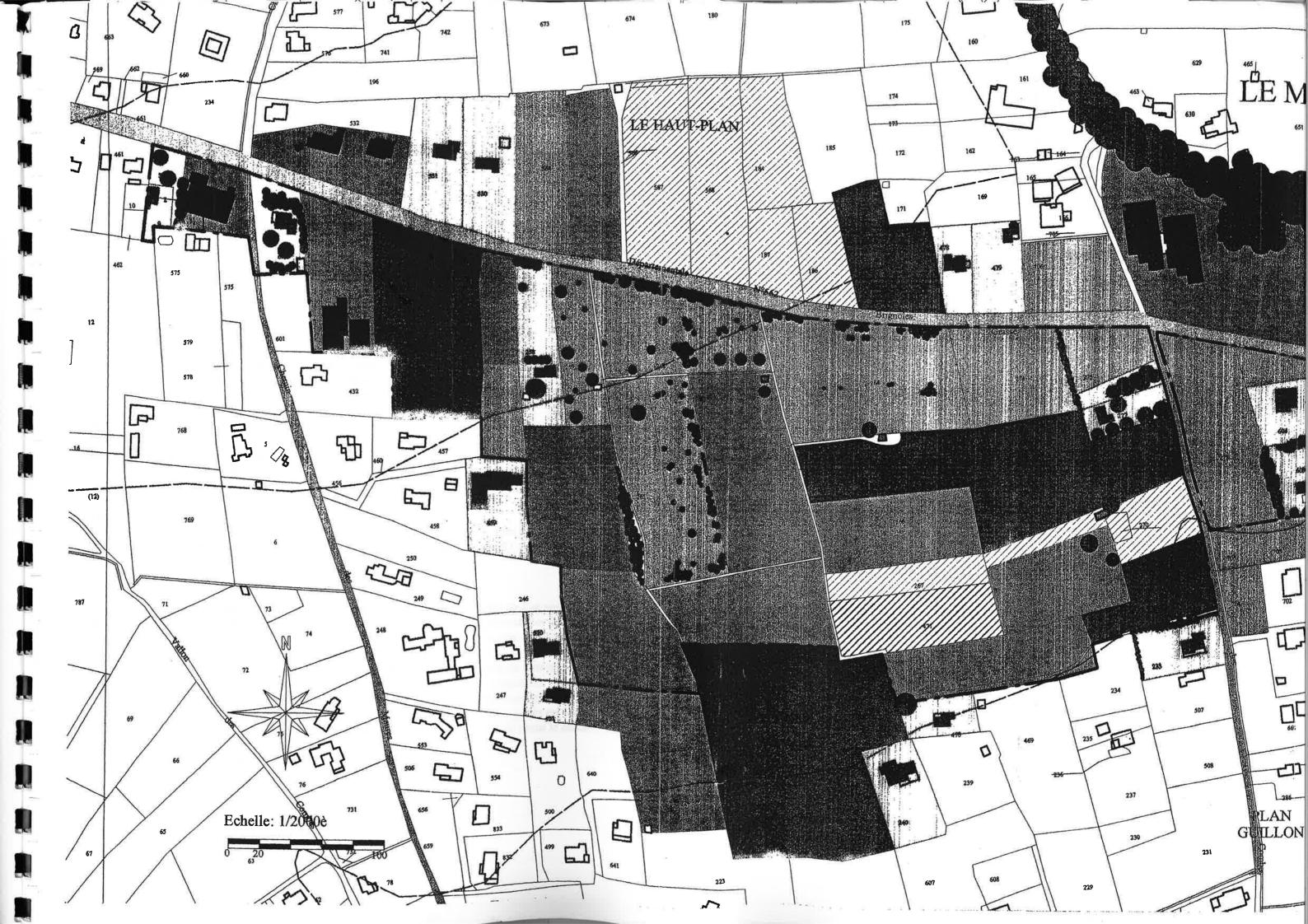


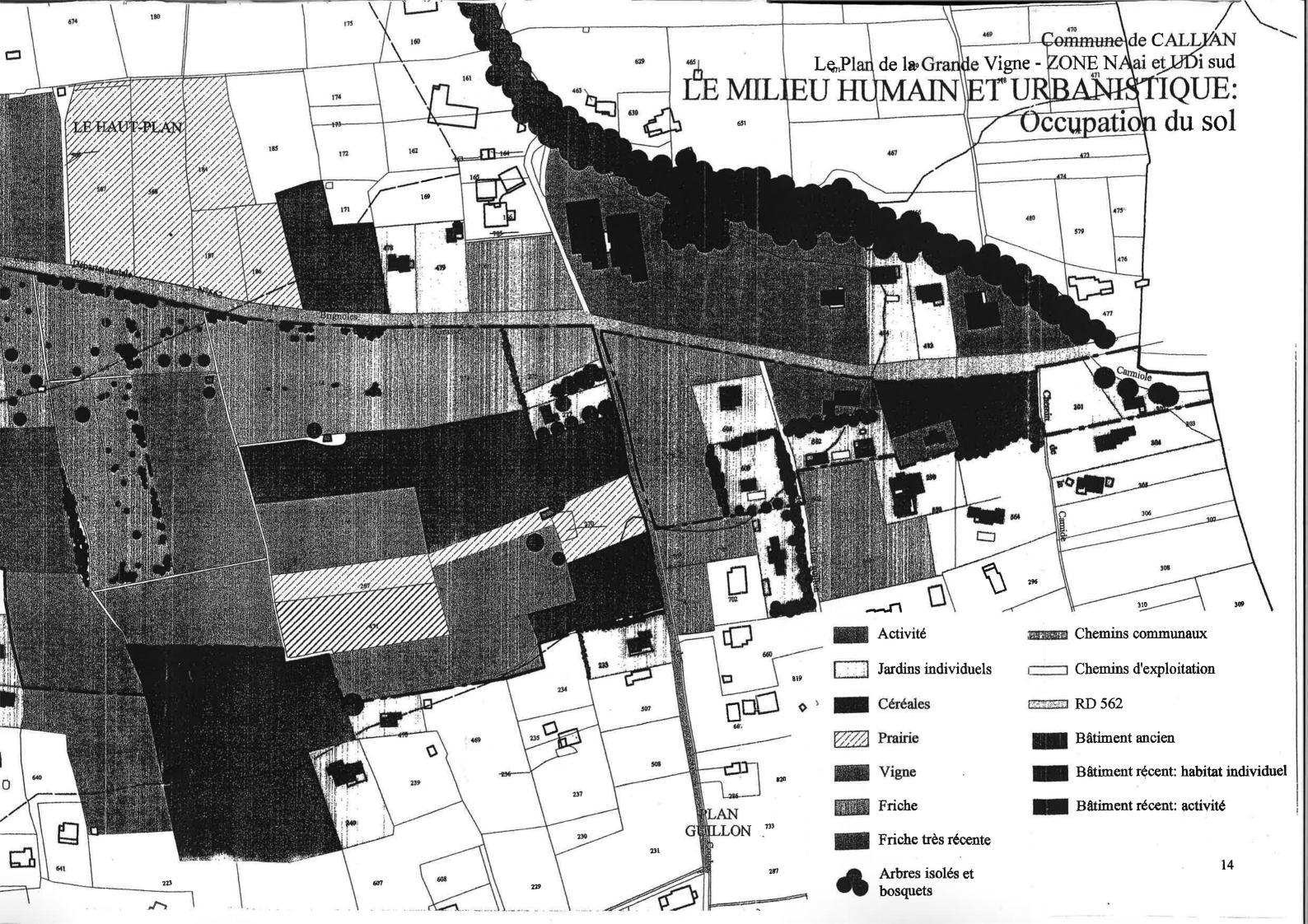




Le cliché de 58 met en évidence le caractère exclusivement agricole de la "plaine de Callian". Labours, prairies et vigne semblent se partager l'espace correspondant à notre site d'étude. Le cliché de 72 montre les débuts de l'urbanisation de la plaine, activités en bordure de route et habitat résidentiel mais il atteste aussi de la "résistance" à l'urbanisation du Plan de la Grande Vigne sur l'espace duquel la vigne semble gagner du terrain.







Commune de CALLIAN Le Plan de la Grande Vigne - ZONE NAai et UDi sud

LE MILIEU HUMAIN ET URBANISTIQUE:

Occupation du sol

1. ZONE NAai

UTILISATION DU SOL

Habitations individuelles - jardins d'agrément	7870 M2 soit 6,5% de la surface totale
Activités - commerces	9169 M2 soit 7,5%
Friche	37 325 M2 soit 30,5%
Agriculture	67 660 M2 soit 55,5%
TOTAL	122 024 M2 soit 100%

La déprise agricole, en particulier viticole est déjà ancienne; on peut dater certaines friches de plus de 30 ans au vu de la taille de la végétation arborée.

L'agriculture occupe cependant encore une place prépondérante avec 55% des surfaces. Additionnée aux 30% de friches, on arrive à 86% du total de la surface de la zone.

BATI

Redittro

Il faut distinguer 3 types de constructions sur la zone :

- Bâti ancien : 5 constructions en mauvais état liées aux exploitations (dont une en ruine) de type "remise"
- Bâti récent :
- Habitat individuel récent : 4 villas
- Bâtiment commercial/artisanal : le garage Renault , à l'extrémité Ouest de la zone qui disparaît avec le réaménagement de la départementale et les Matériaux BTP Gaziello (I 253)

CIRCULATIONS

- La zone NAai est traversée en bordure Est et Ouest par 2 chemins communaux de 4 m environ de plate-forme qui desservent les quartiers pavillonnaires au Sud de la départementale et au delà (Le Plan des Combes, les Coulettes ...): le chemin des Maures Ouest et le chemin des Maures Est dit chemin des Combes qui sépare la zone NAai de la zone UDi.
- Au Nord, la zone NAai est bien sûr limitée par la départementale et à l'intérieur de la zone, se trouvent quelques chemins d'exploitation sommaires qui s'appuient sur le parcellaire.
- A la bordure Sud de la zone, raccordé au chemin des Combes, un chemin type chemin d'exploitation qui a la particularité de désenclaver des parcelles agricoles et d'habitat individuel situées en dehors de la zone NAai : I 234, I 469, I 470, I 241, I 240. En toute logique, il serait bon de sortir le chemin de l'emprise de la zone NAai, chose pensable face à une situation juridique floue (absence de servitudes notariées).

VEGETATION ARBUSTIVE ET ARBORESCENTE

Elle est très limitée. On trouve :

- Une belle végétation anthropique dans les jardins des 4 villas avec Cyprès,
 Frênes, Pin parasol et Peupliers notamment.
- Quelques arbres isolés de belle hauteur, notamment de vieux Noyers liés à l'habitat ancien et dont l'impact visuel est assez fort.
- Une végétation arbustive à arborescente de hauteur réduite (de 1 à 7 M environ) de re-colonisation sur les friches anciennes avec l'Aubépine (Cratægus monogyna), le Cornouiller (Cornus sanguinea), l'Epine noire (Prunus spinosa), le Cade (Juniperus oxycedrus), le Jasmin (Jasminum fruticans), l'Epine du Christ (Paliurus spina-christi), mais aussi le Chêne pubescent (Quercus pubescens), le Pin mésogéen (Pinus mesogensis), l'Orme champêtre (Ulmus campestris), etc... La présence de Cornouiller en grande quantité confirme la nature hydromorphe des sols.

2. ZONE UDi-Sud

UTILISATION DU SOL

Habitations individuelles - jardins d'agrément	9962 M2 soit 45,5% de la surface totale
Activités - commerces	2880 M2 soit 13 %
Friche	5700 M2 soit 26 %
Agriculture	3378 M2 soit 15,5 %
TOTAL	21 920 M2 soit 100%

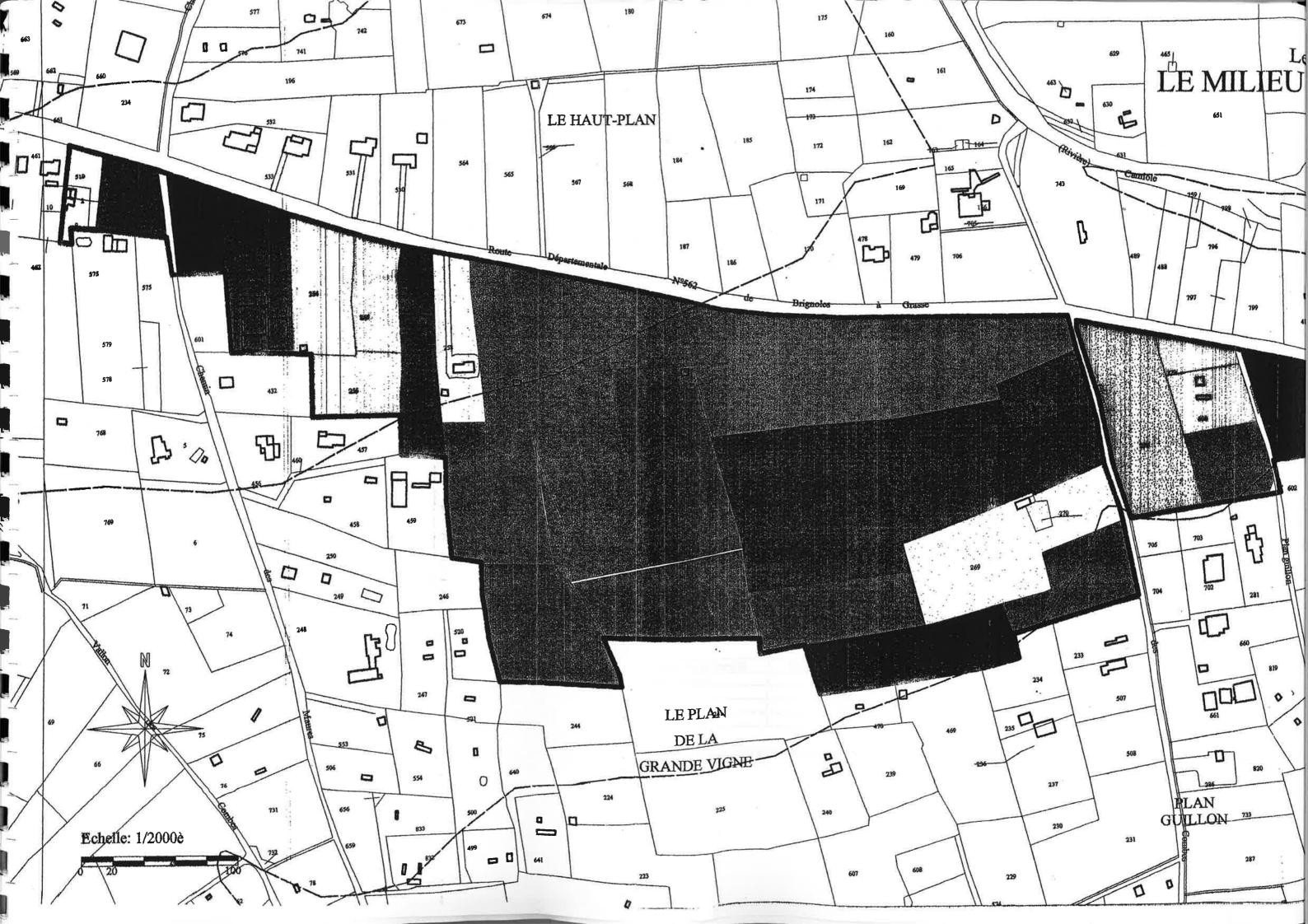
Le changement de zonage entre l'ancien et le nouveau POS explique la forte proportion d'habitat individuel dans cette zone à vocation artisanale et commerciale.

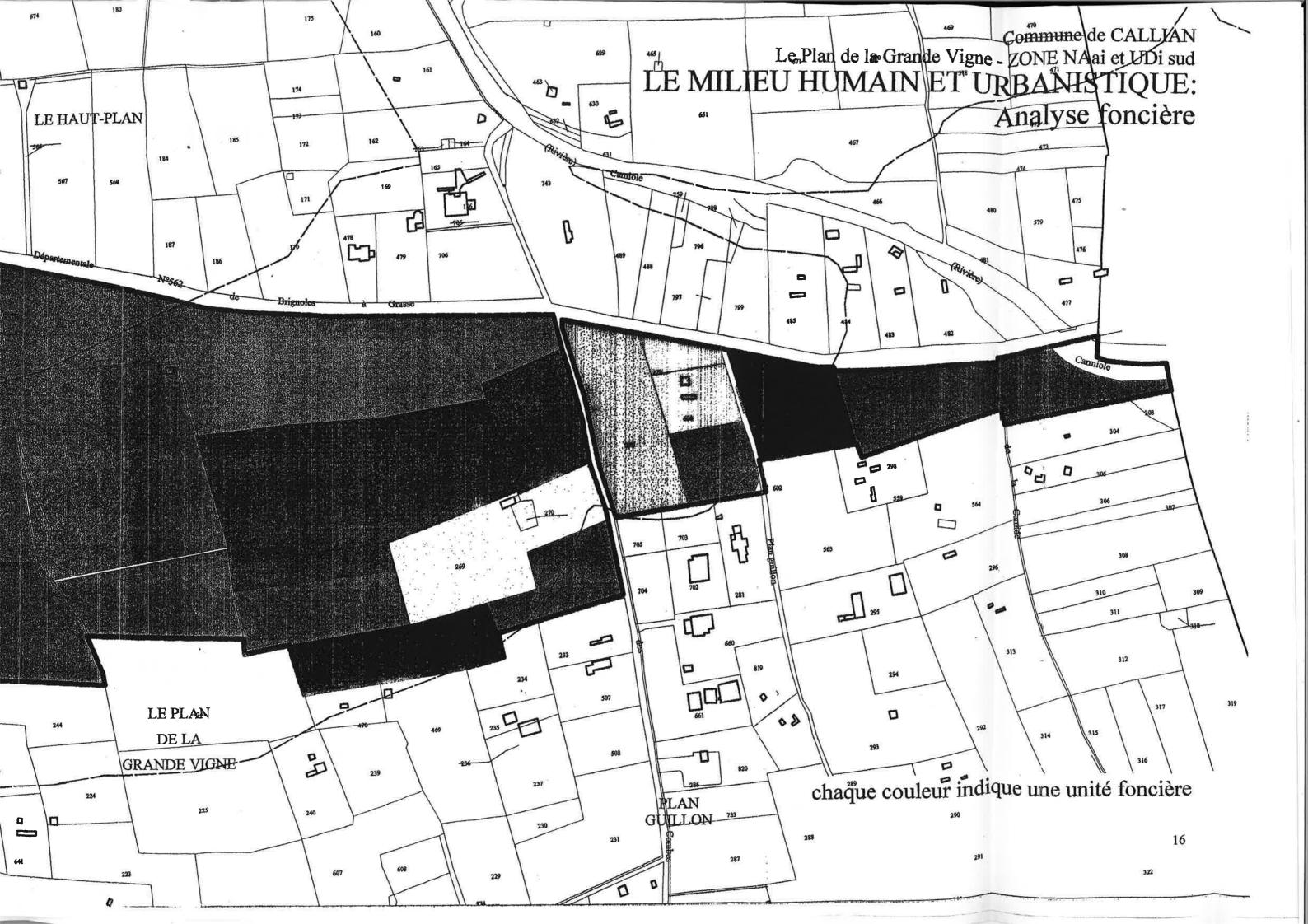
CIRCULATIONS

La zone UDi-Sud est coupée par deux chemins d'emprise réduite : chemin de la Camiole (communal) et chemin de Plan Guillon (privé)

VEGETATION

Belle végétation arborescente de nature anthropique dans 2 des 4 villas présentes sur le site. A l'Est, en limite de zone, 3 gros Frênes appartenant à la ripisylve de la Camiole.





Le Plan de la Grande Vigne - ZONE NAai et UDi sud

LE MILIEU HUMAIN ET URBANISTIQUE: Analyse foncière

1. ZONE NAai

Statut de propriété	Surface cadastrale	Nbre d'unités foncières	Nbre de parcelles
Statut simple	73 907 M2	9	16
Indivision entre époux	8 740 M2	2	3
Indivision	4 280 M2	2	5
Usufruit	18 840 M2	1+1 partiel	4
Indivision+usufruit	5 410 M2	1	
Sociétés	10 847 M2	4	7
TOTAL	122 024 M2	19	36

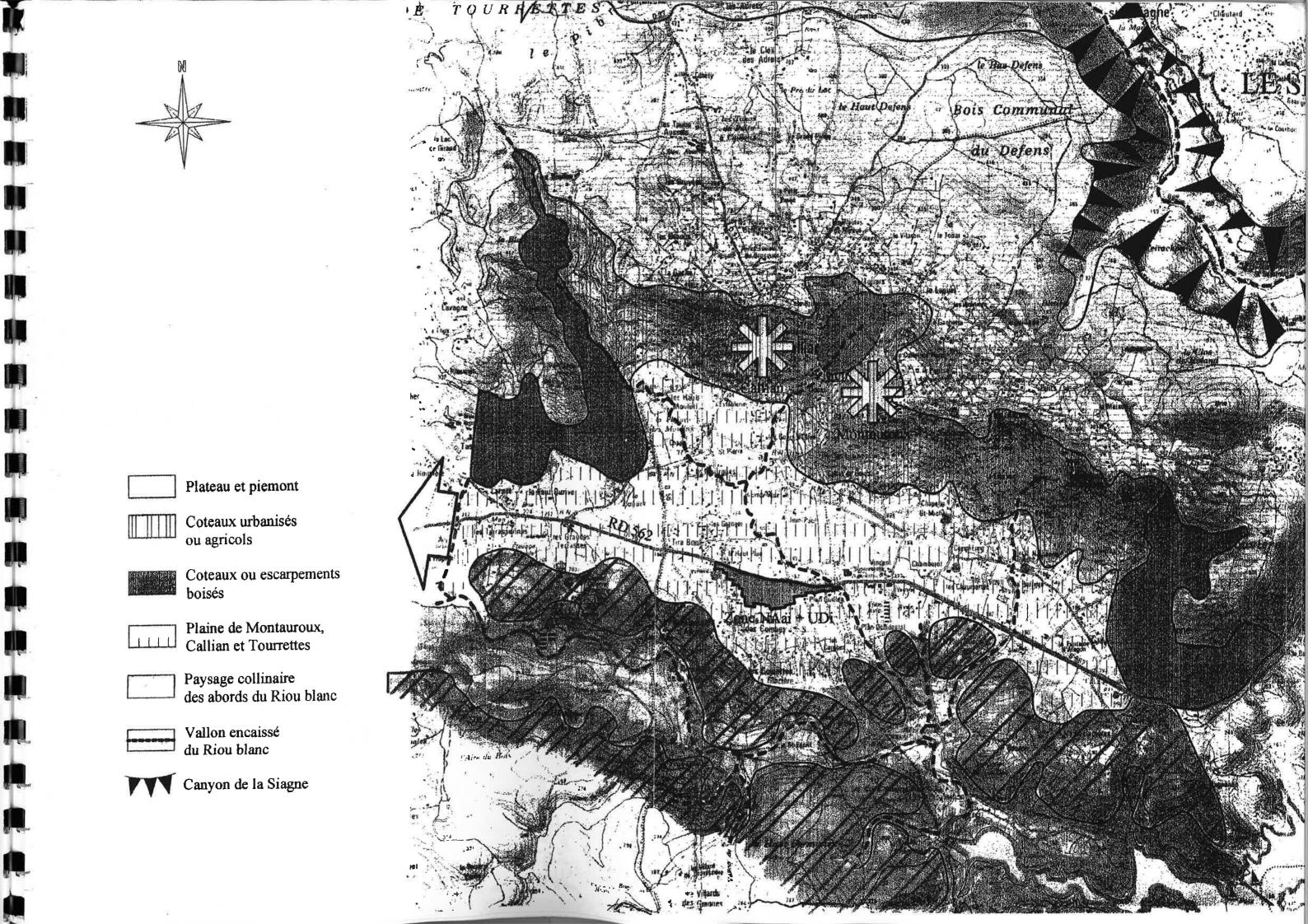
Nombre de propriétés ≥ 1hectare	5
Nombre de propriétés 0,5 à 1 hectare	3
Nombre de propriétés 0,25 à 0,5 hectare	6
Nombre de propriétés ≤ 2500 M2	5
Nombre total de propriétaires	19

La structure foncière semble favorable : morcellement réduit, statut de propriété favorable.

2. ZONE UDi

Statut de propriété	Surface cadastrale	Nbre d'unités foncières	Nbre de parcelles
Statut simple	13 410 M2	A A	Aprè de parcenes
Sociétés	4 252 M2	1 7	0
Usufruit	4 258 M2	1	
TOTAL	21 920 M2	1 7	1

Les unités foncières sont comprises entre 2000 et 4258 M2





Commune de CALLIAN
Le Plan de la Grande Vigne - ZONE NAai et UDi sud
DANS SON ENVIRONNEMENT:
Situation paysagère générale

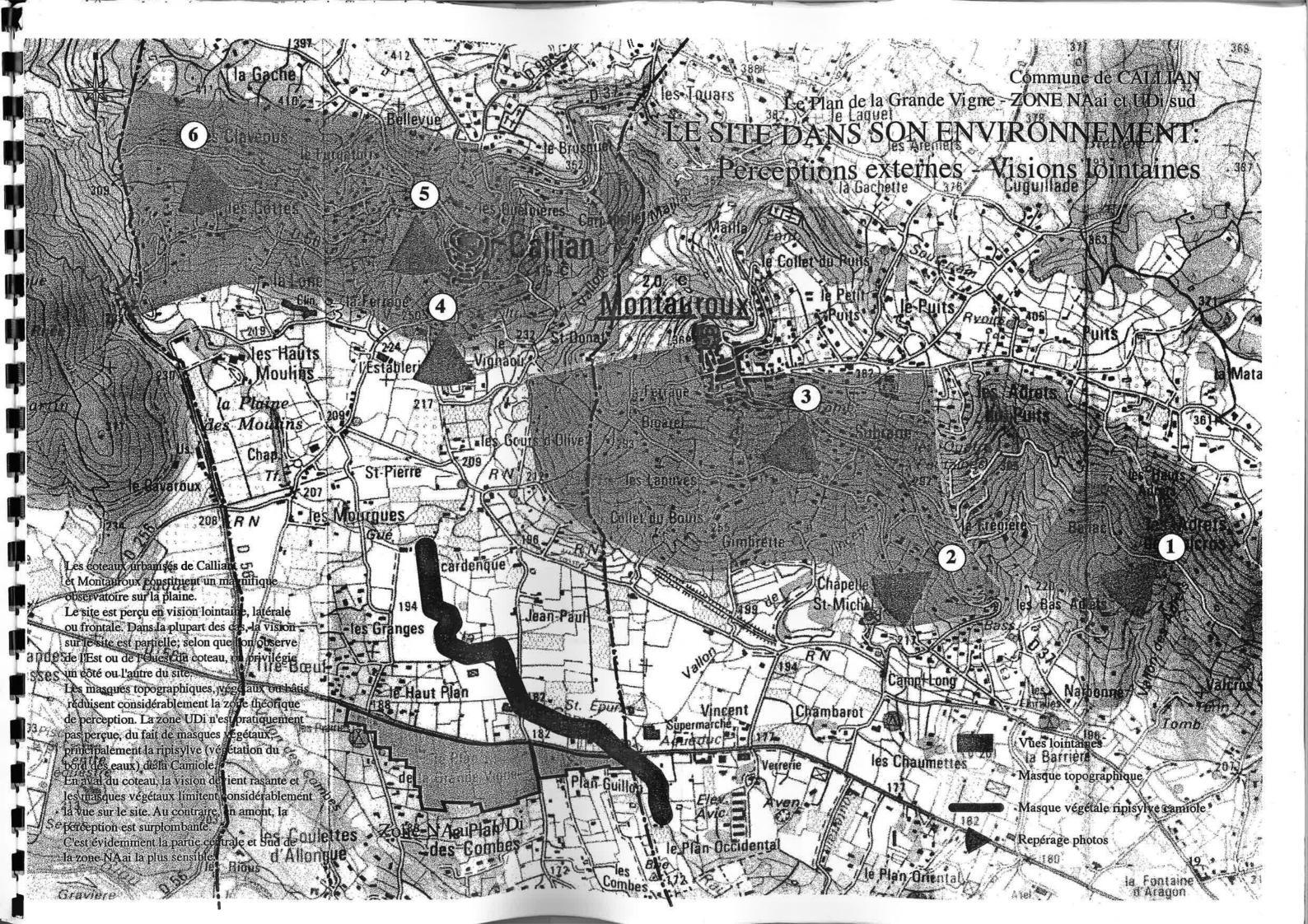
Echelle: 1/25000è

La carte ci-contre met en évidence :

- L'unité de site que constitue la plaine de Montauroux-Callian séparée à l'Ouest de la plaine de Tourrettes-Fayence par une avancée des reliefs (un "vestibule"). Cette unité est fermée et dominée au Nord par des coteaux largement urbanisés où sont nichés les villages historiques de Callian et de Montauroux. Elle est fermée au Sud par un paysage de collines boisées lié au Riou Blanc.
- 2. La position relativement centrale du site du Plan de la Grande Vigne dans cette unité.
- 3. La coupure de cette unité en deux parties inégales par la route départementale, sur laquelle est greffé notre site.

Ceci nous conduit aux interrogations suivantes:

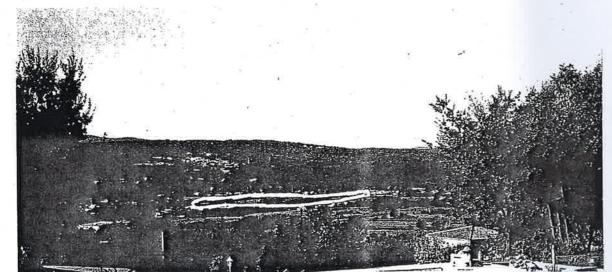
- 1. Quelle est la réelle sensibilité visuelle du site depuis la plaine et surtout depuis les coteaux?
- 2. Vérifier l'absence de perception du site depuis les franges boisées du Riou Blanc
- 3. Comment et dans quelle mesure le site se perçoit depuis la route départementale?
- 4. Quels sont les éléments qui structurent la perception interne au site?

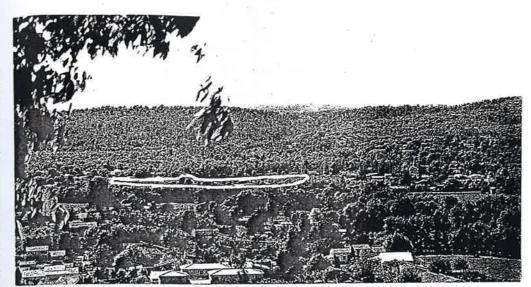


Le Plan de la Grande Vigne - ZONE NAai et UDi sud

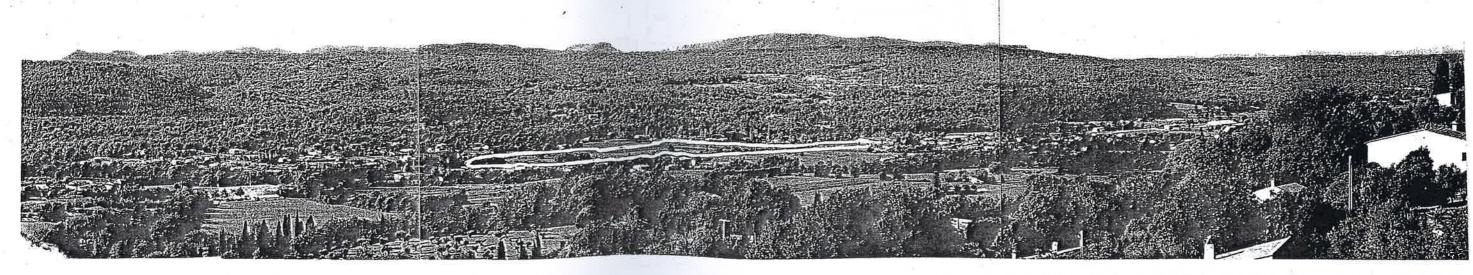
LE SITE DANS SON ENVIRONNEMENT

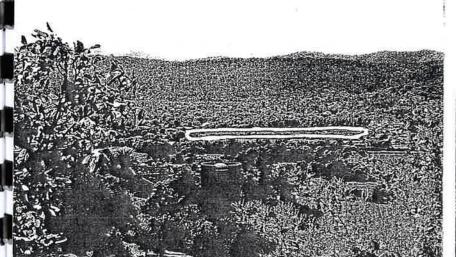
Vues lointaines



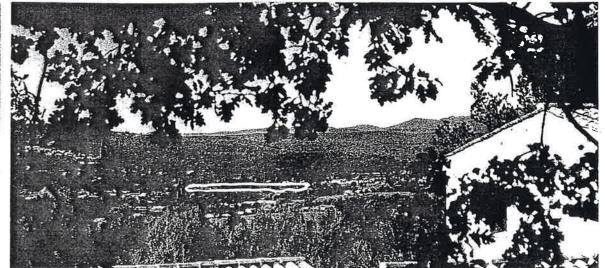


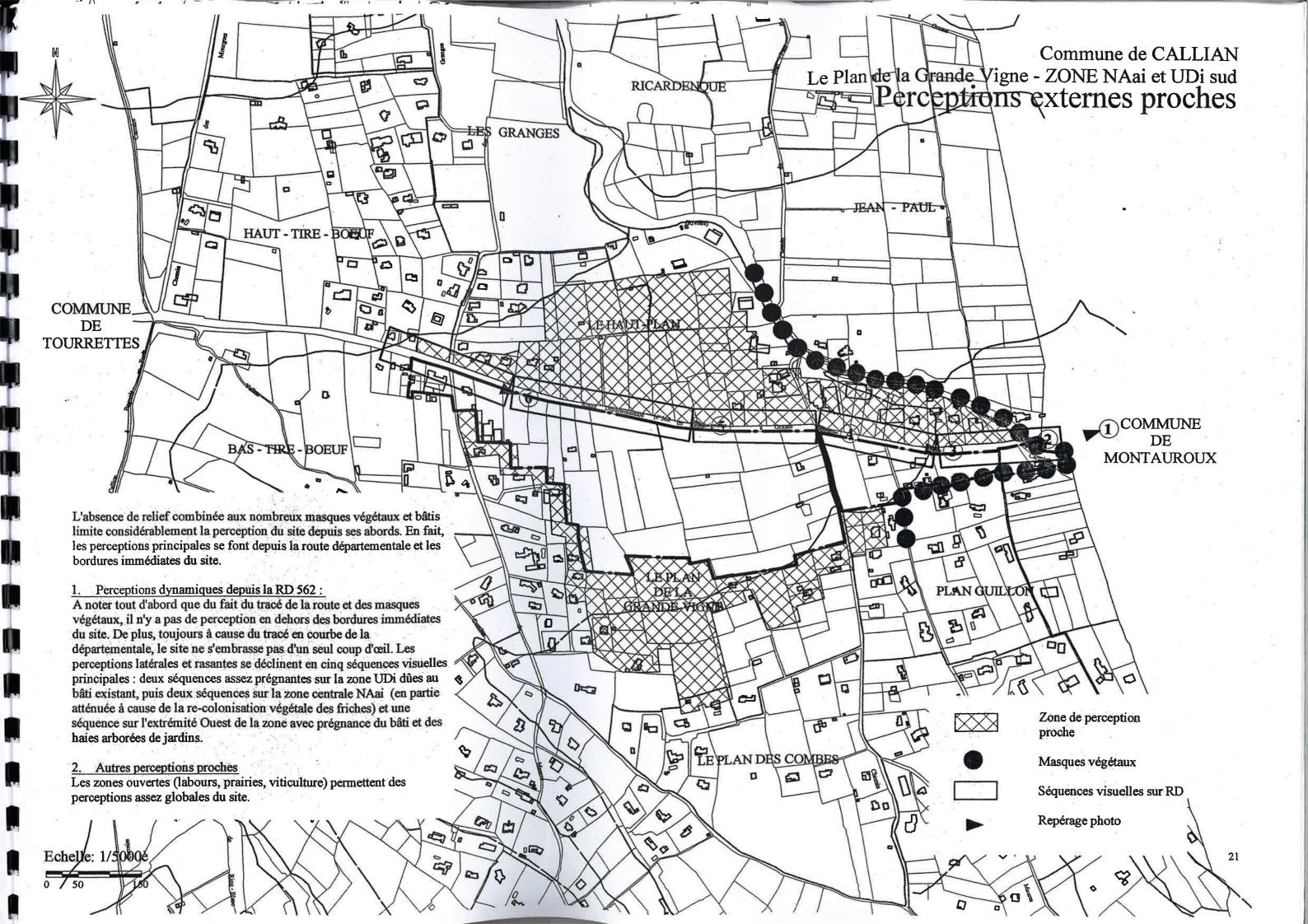
1		2
*	3	
4	5	6







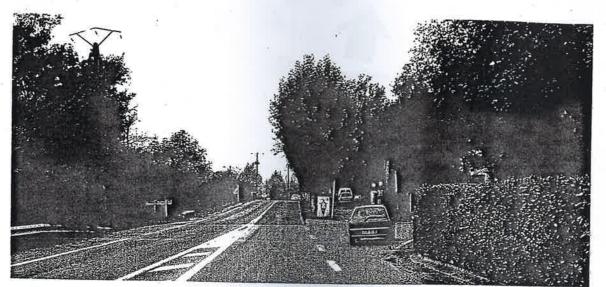


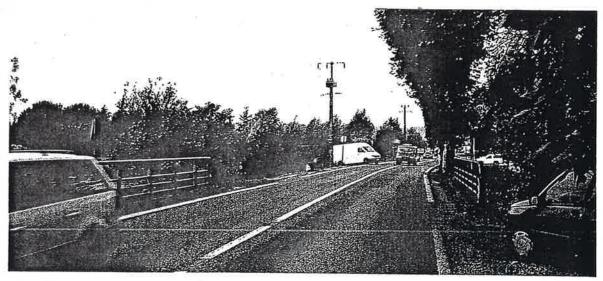


Le Plan de la Grande Vigne - ZONE NAai et UDi sud

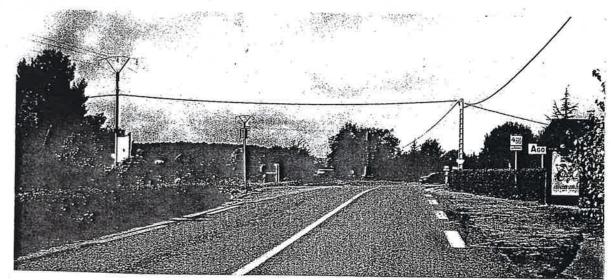
LE SITE DANS SON ENVIRONNEMENT

Séquences visuelles depuis la RD 562

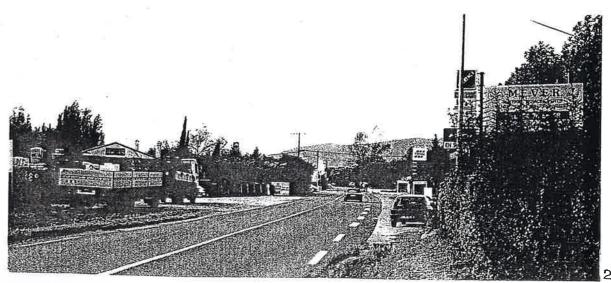


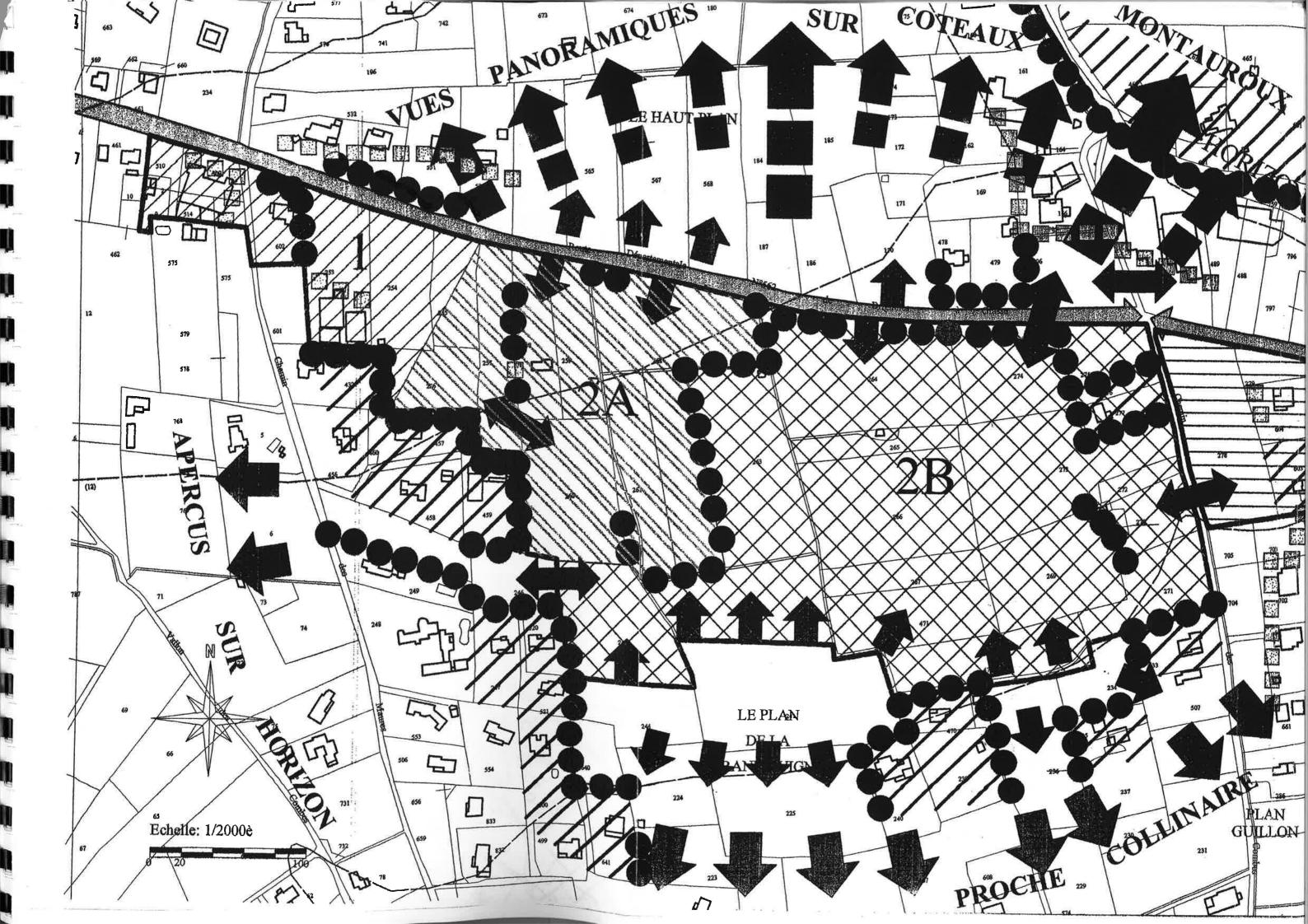


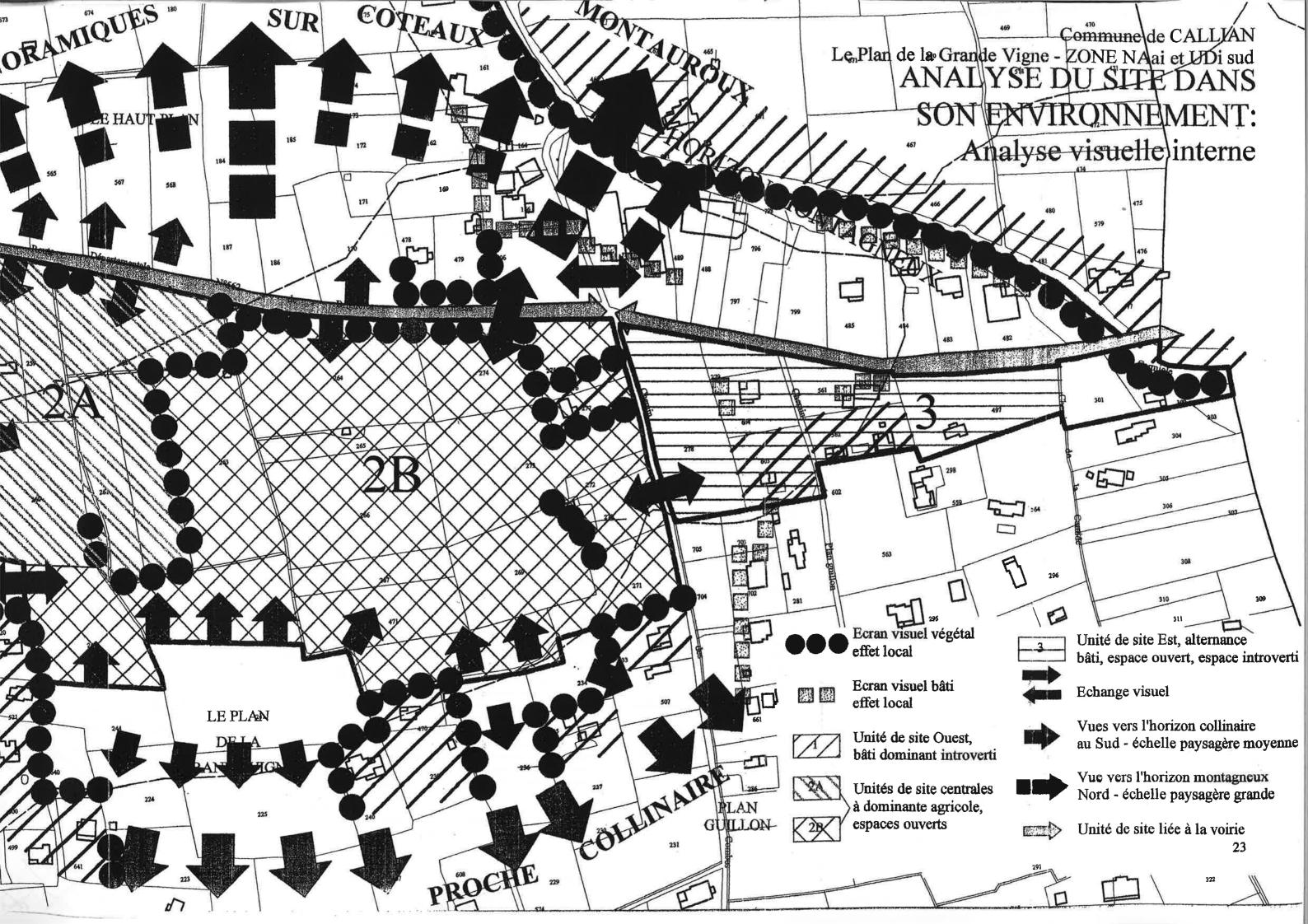


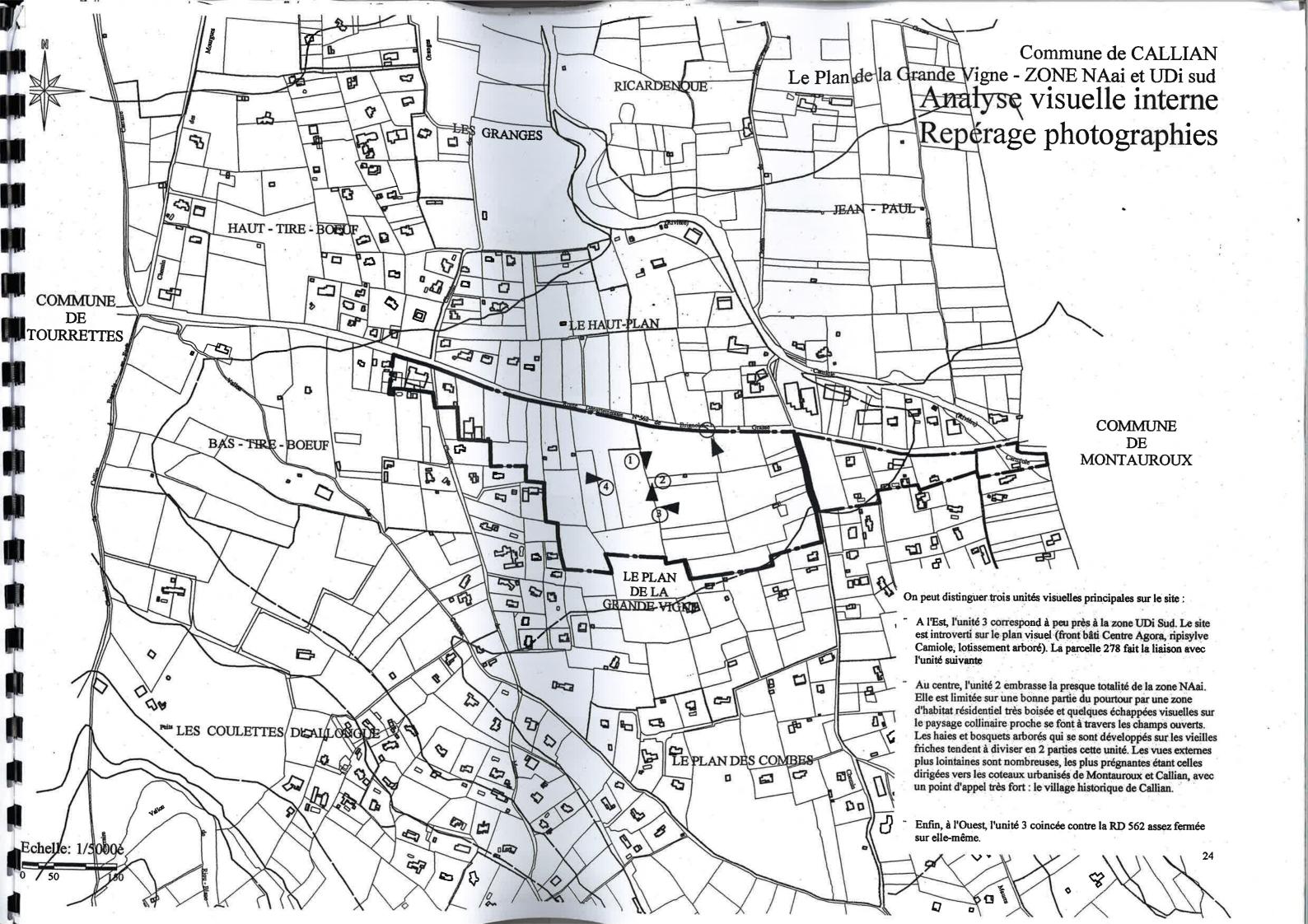












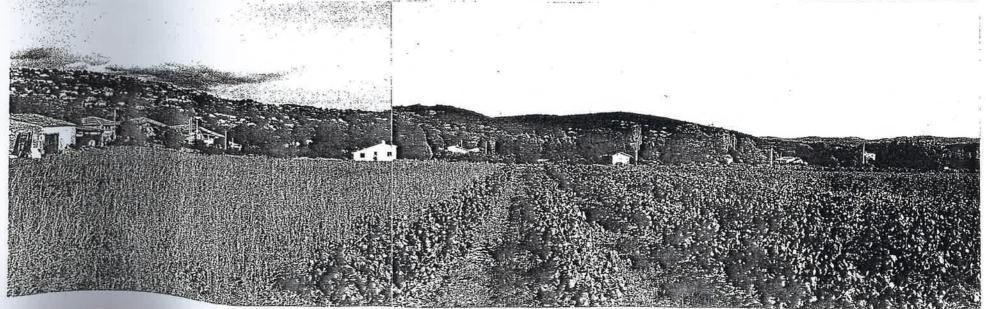
Le Plan de la Grande Vigne - ZONE NAai et UDi sud

LE SITE DANS SON ENVIRONNEMENT

Vues internes



2

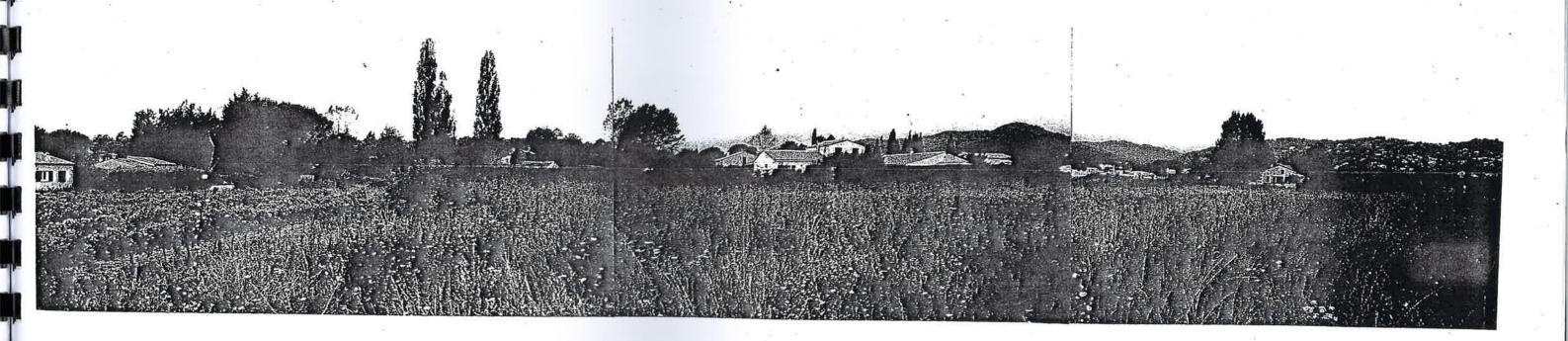


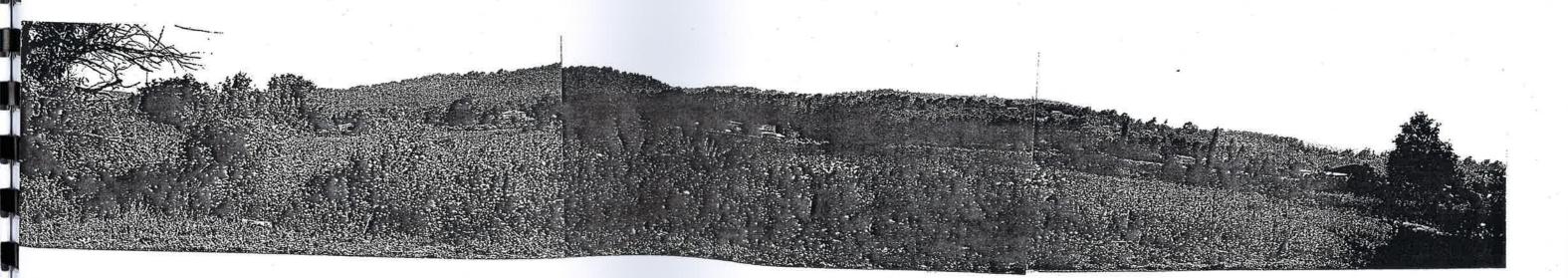
Le Plan de la Grande Vigne - ZONE NAai et UDi sud

LE SITE DANS SON ENVIRONNEMENT

Vues internes

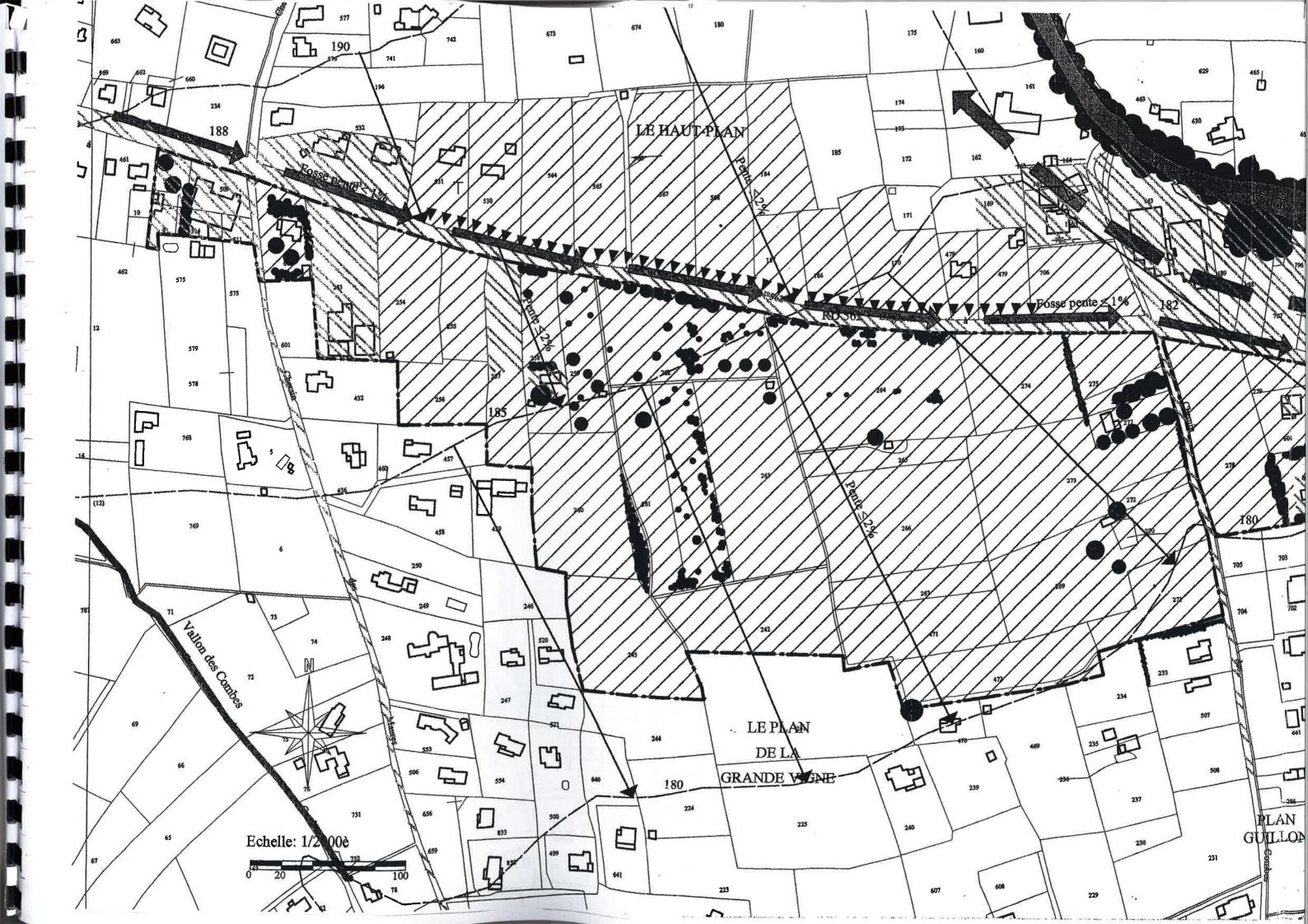
4 5

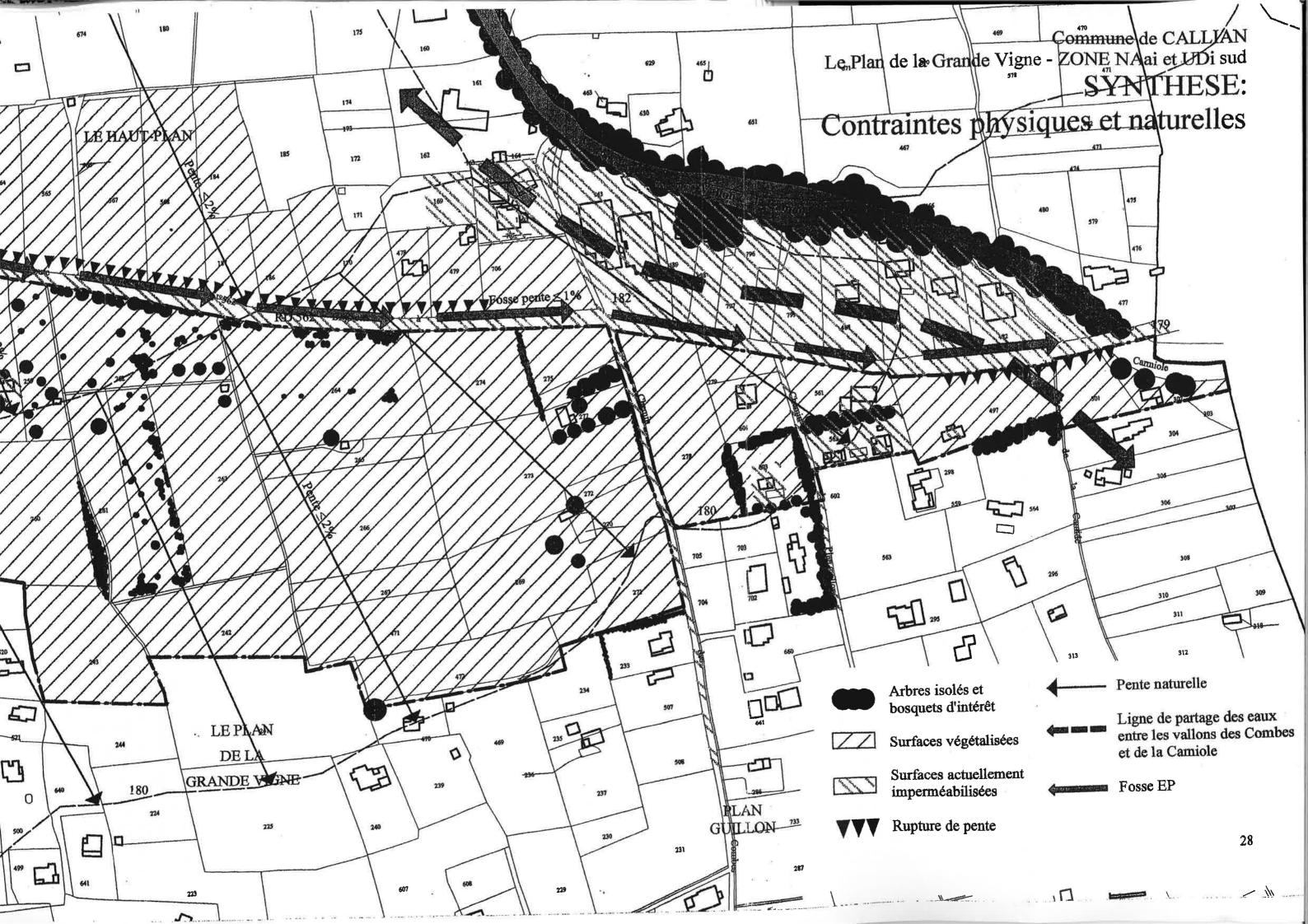




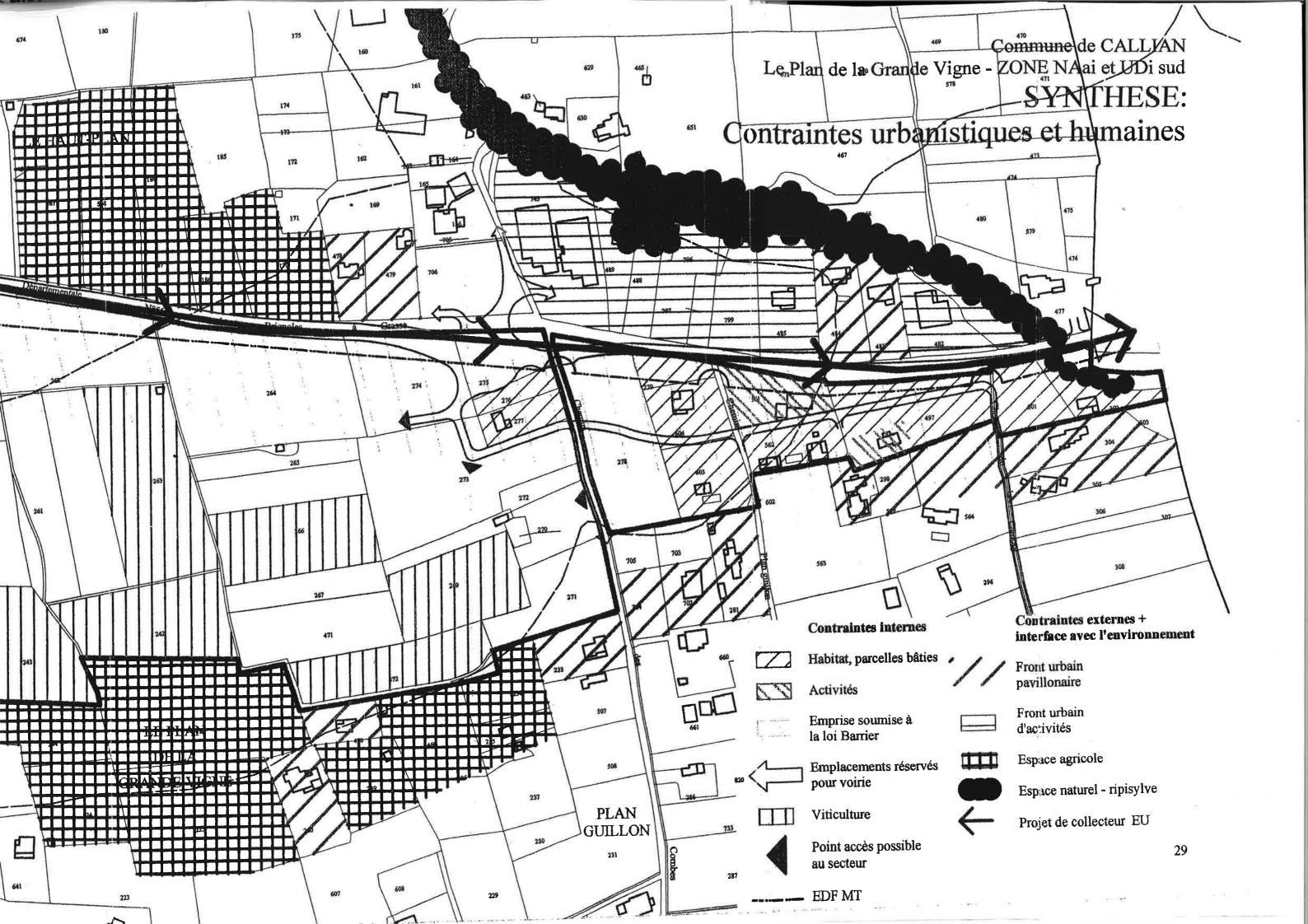
Commune de CALLIAN Le Plan de la Grande Vigne - ZONE NAai et UDi sud

PARTIE 2: SYNTHESE









SYNTHESE DES CONTRAINTES PHYSIQUES ET NATURELLES

Les contraintes physiques et naturelles à retenir pour la mobilisation du site concernent essentiellement la géologie et l'hydro-géologie.

La topographie, très simple ne pose pas problème et, du côté des contraintes végétales, on conservera, dans la mesure du possible les quelques Noyers isolés à port remarquable. La géologie sera prise en compte pour les problèmes de tassement et d'effondrement par des études de reconnaissance géotechnique avant permis de construire.

La contrainte principale reste cependant l'inondabilité de la zone qui, lors de fortes pluies reçoit en outre les eaux du bassin de la Camiole et fait office de bassin de rétention. Les ouvrages hydrauliques de la RD 562 après réaménagement étant dimensionnés pour la crue décennale seulement, il faudra en tenir compte dans le traitement global des EP de la zone pour des périodes de retour plus importantes, selon les directives de la DDAF. Un étude hydraulique parallèle nous permettra d'avancer des propositions concrètes.

SYNTHESE DES CONTRAINTES HUMAINES ET URBANISTIQUES

L'analyse du milieu humain et urbanistique nous amène à retenir principalement pour les contraintes internes au site :

- L'aménagement de la RD 562 qui impose les points d'accès au secteur par son giratoire et par les contre-allées de desserte
- Les sujétions liées à la loi Barnier sur les entrées de ville
- La présence de parcelles bâties certaines en bord de RD sont peu sujets à évolution mais d'autres sont susceptibles de rapides mutations (projets d'activité sur des terrains occupés par des villas : I 277, I302, tractations en cours sur I 602)
- Enfin la viticulture qui "retient provisoirement à la terre" quelques agriculteurs. On retiendra également, pour les contraintes externes une bordure de site où alternent habitat pavillonnaire, espaces agricoles et front urbain d'activité.

Commune de CALLIAN Le Plan de la Grande Vigne - ZONE NAai et UDi sud SYNTHESE

SYNTHESE DES CONTRAINTES VISUELLES

On retiendra de l'analyse visuelle qui précède les éléments principaux suivants :

Analyse externe:

- Forte sensibilité de la partie centrale et Sud du site en vision lointaine, depuis les coteaux urbanisés au Nord et particulièrement depuis les villages de Montauroux et Callian.

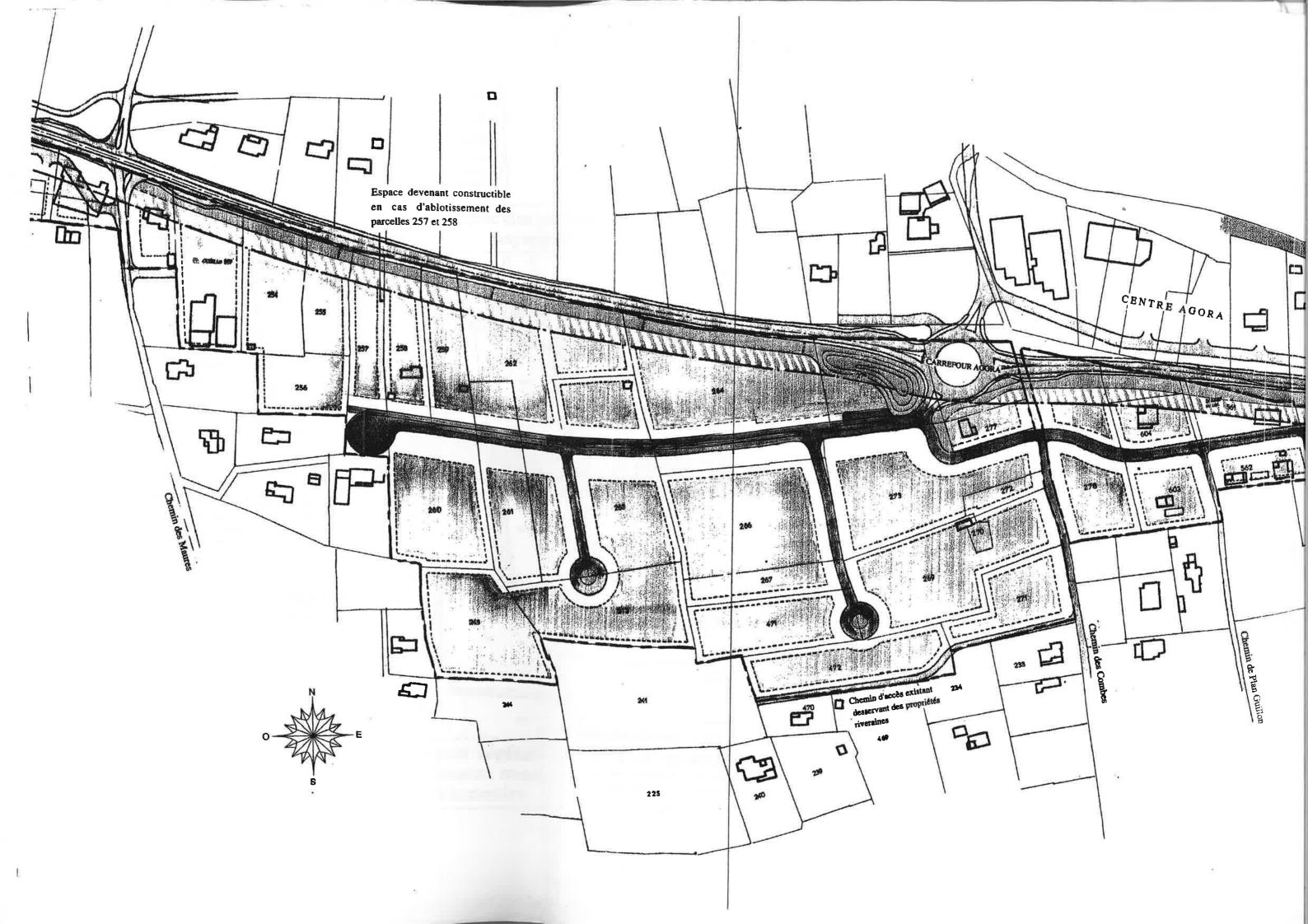
 La réduction des impacts de la future zone d'activité induit la création d'une trame arborée haute perpendiculaire à l'axe de perception visuelle c'est à dire dans le sens Est-Ouest, de façon à marier le paysage de la zone avec le proche collinaire boisé.
- Très forte sensibilité visuelle du site depuis la RD 562 en vision proche séquentielle, fait d'autant plus important que le site correspond à l'entrée sur la commune de Callian. Une trame arborée moyenne dans le sens Nord-Sud, s'appuyant sur le rythme des différentes séquences visuelles viendra fragmenter la perception de la zone d'activité depuis la route départementale, ce qui valorisera l'image de l'entrée de commune

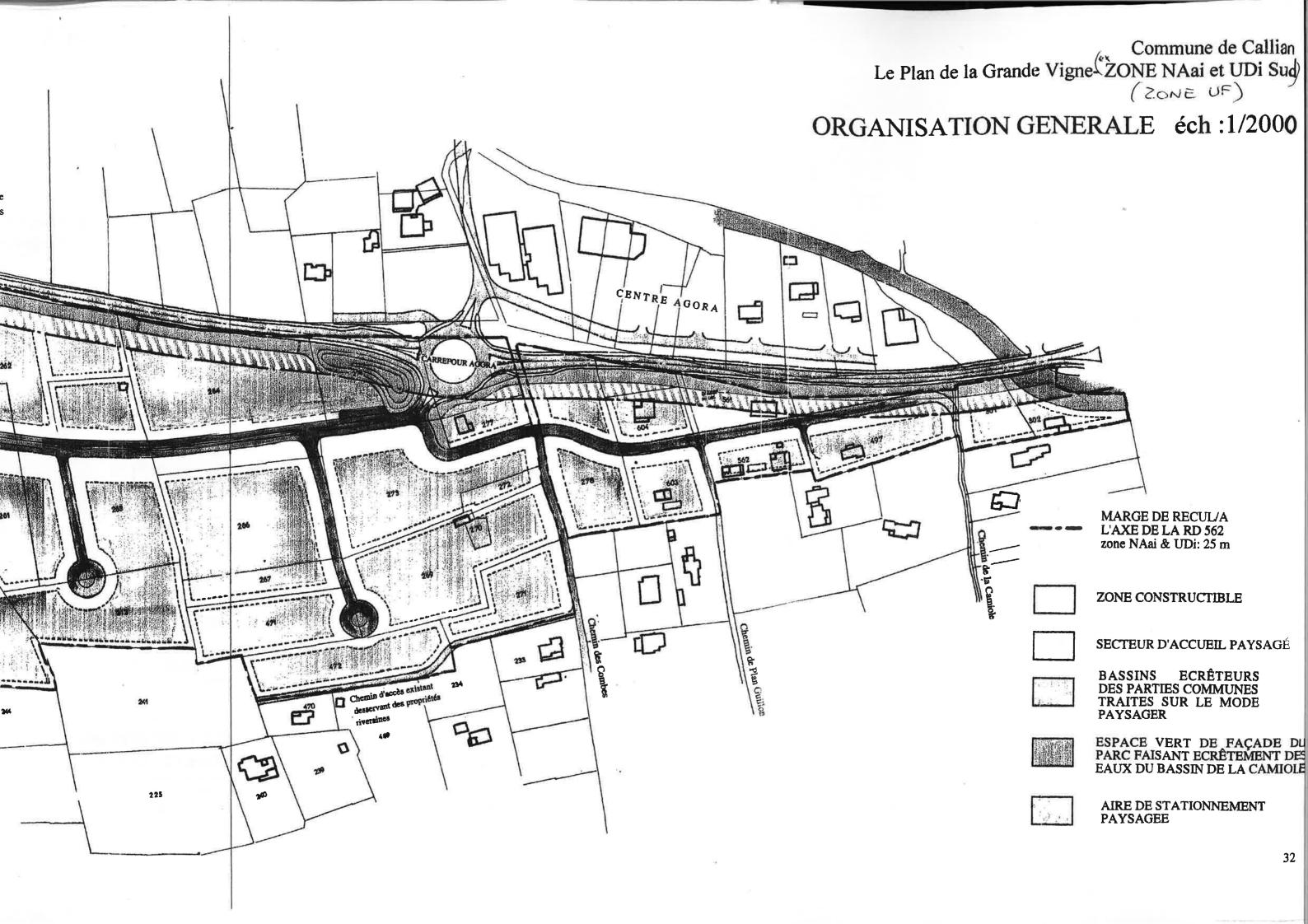
Analyse interne:

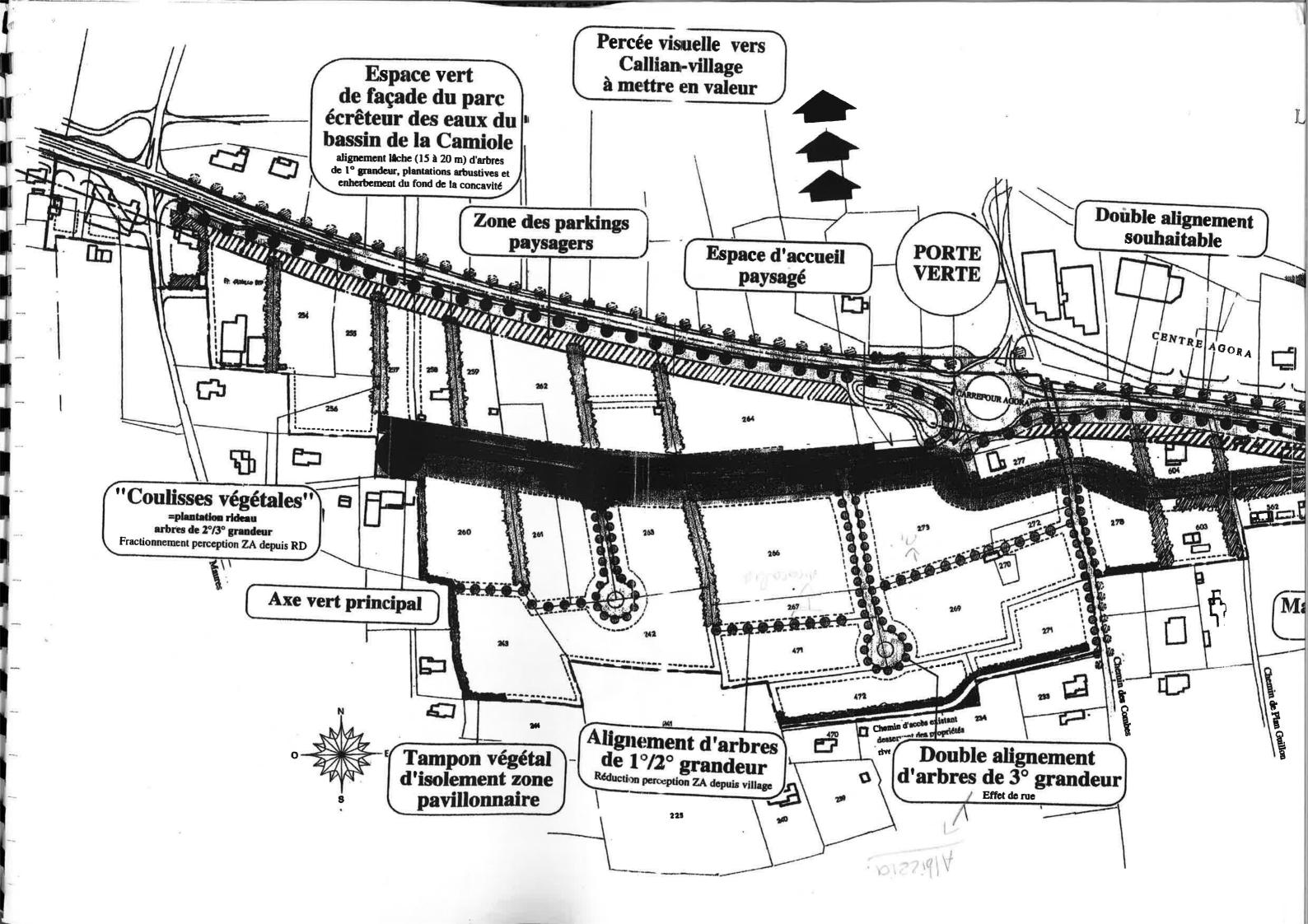
- Le site se décline en une grande unité centrale et 2 petites unités Ouest et Est introverties visuellement, l'unité Est coıncidant avec la zone UDi-Sud liée visuellement à la zone UDi-Nord.
- Au Nord, les perceptions externes sur les coteaux (co-visibilité) sont remarquables, notamment celles focalisées sur Callian-village. Dans la mesure du possible, ces vues seront valorisées.
- Au Sud, c'est l'horizon collinaire boisé qui est très prégnant. L'aménagement de la zone maintiendra des vues sur cet horizon.
- Des écrans végétaux liés à l'habitat pavillonnaire ou à la ripisylve de la Camiole bloquent les vues (effet local). Cet effet est à renforcer de façon à isoler au mieux les zones résidentielles et doter la zone d'activité d'une limite claire.
- Les espaces agricoles situés en bordure extérieure du site (champs ouverts) facilitent les échanges visuels sur des arrière-plans intéressants. Il y aura lieu de pérenniser ces "fenêtres".

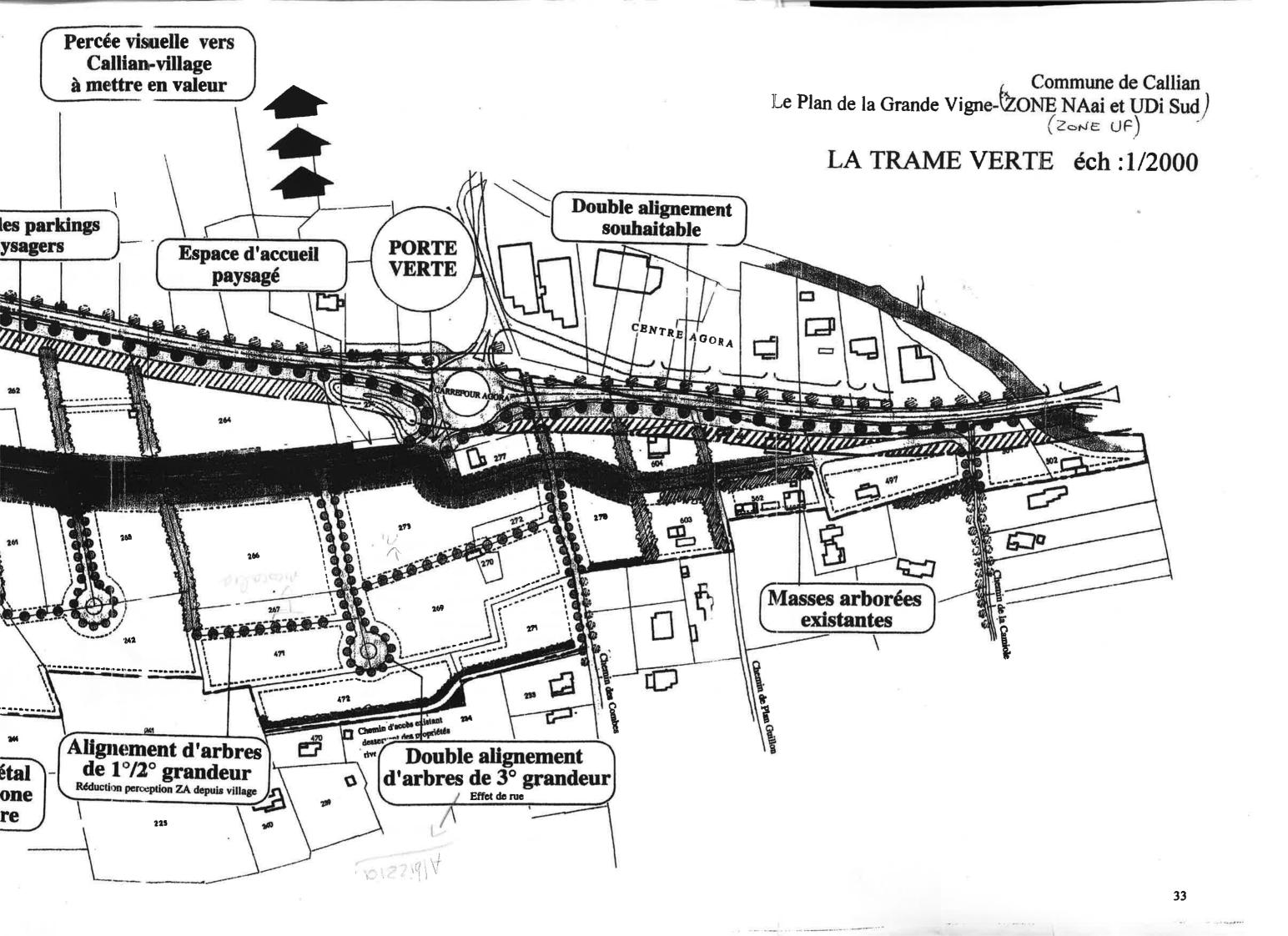
Commune de Callian Le Plan de la Grande Vigne- ZONE NAai et UDi-Sud

PARTIE 3: PROPOSITIONS









Raccordement à la future Ø 200 2000 do 00

Commune de CALLIAN Le Plan de la Grande Vigne - ZONE NAai et UDi-Sud SCHEMA DES RESEAUX éch: 1/5000

La Commune va engager le renforcment en Ø 200 mm des canalisations existntes à l'Ouest de la zone NAai et leur prolongement pour desservir le parc d'activité et la nouvelle urbanisation du secteur

RESEAU AEP



POTEAU INCENDIE NORMALISE 100 mm

Ø 160 PEHD

La capacité de la station d'épuration intercommunale Montauroux-Callian est de 5900 Eq/h. Si sa capacité résiduelle semble pour l'instant suffisante, il apparaît que les normes de rejet soient à renforcer. Des travaux ont été réalisés dans ce sens. Ils seront poursuivis afin d'aboutir à une mise aux normes de la station

ASSAINISSEMENT EAUX USEES

RESEAU EXISTANT

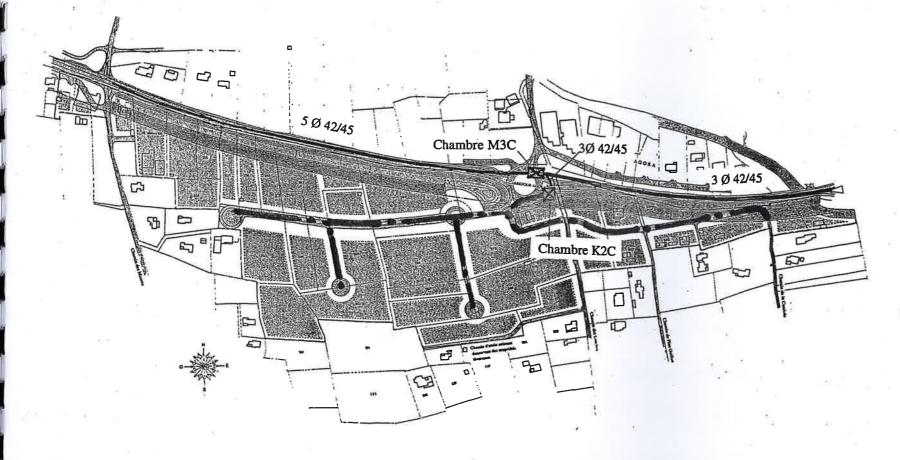
S STATION D'EPURATION INTERCOMMUNALE

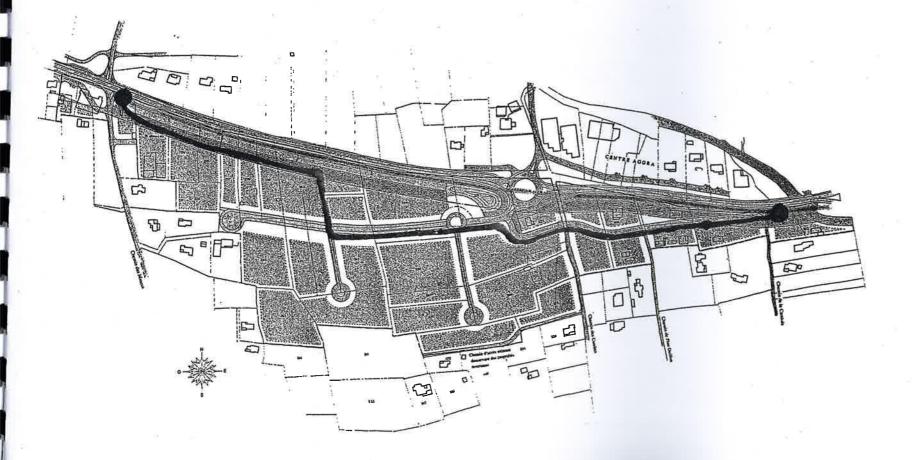
POSTE DE REFOULEMENT

GRAVITAIRE Ø 160

REFOULEMENT

Commune de CALLIAN
Le Plan de la Grande Vigne - ZONE NAai et UDi-Sud
SCHEMA DES RESEAUX (suite) éch: 1/5000





RESEAU TELECOM

RESEAU EXISTANT

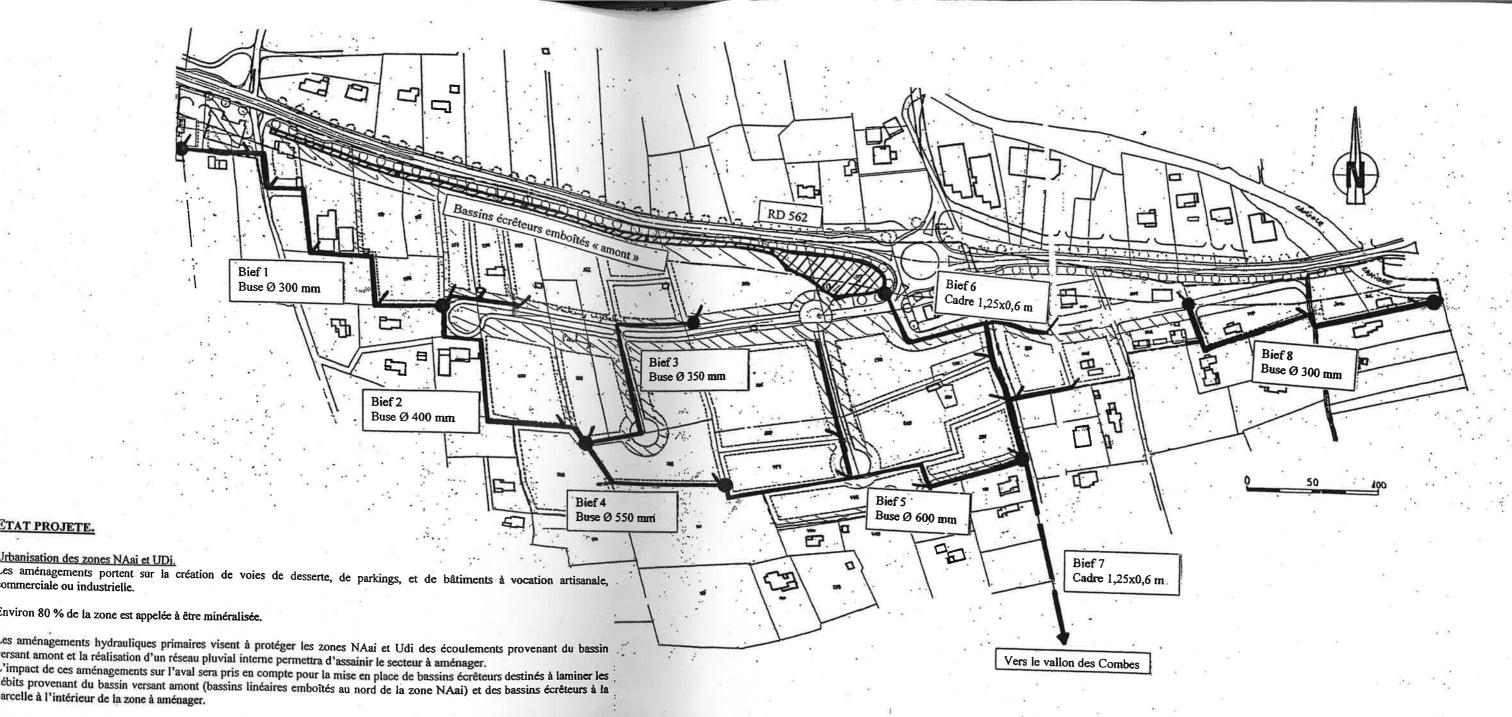
RESEAU A CREER EN SOUTERRAIN

RESEAU ELECTRICITE

HTA AERIENNE EXISTANTE

A DEPOSER

HTA SOUTERRAINE A CREER



e traitement qualitatif des eaux de lessivage des voies et chaussées se fera au travers de séparateurs à hydrocarbures propres chaque unité foncière ou liés aux voies communes.

aucun exhaussement de sol n'est prévu dans le programme. Les voies de desserte, perpendiculaires au sens d'écoulement énéral des eaux, ne feront pas obstacle aux ruissellements.

sodalités de régulation des eaux pluviales sur la zone.

fin de protéger la zone NAai des écoulements provenant du bassin versant amont, le programme prévoit la réalisation de assins écrêteurs emboîtés en partie haute de la zone NA. Leur capacité de stockage sera de 1.660 m³. Ces bassins amont sureront à terme, après aménagements de la RD 562, une protection cinquantennale pour la zone NAai.

haque unité foncière sera munie d'un bassin écrêteur individuel permettant de réguler les débits issus des bâtiments et des arkings. Un ratio de stockage de 60 l/m² imperméabilisé pour chaque parcelle a été déterminé, portant la capacité de ockage maximale dans la zone à près de 6.000 m³ pour un événement cinquantennal.

ejet des eaux à la Camiole et au vallon des Combes.

u fait de l'absence de réseau reliant la zone NA au vallon des Combes un collecteur sera créé pour assurer le rejet des oulements issus de ce secteur. Un collecteur drainera la zone Udi jusqu'à la Camiole.

rejet à la Camiole se fera au travers d'un ouvrage Ø 300 mm collectant les unités foncières concernées.

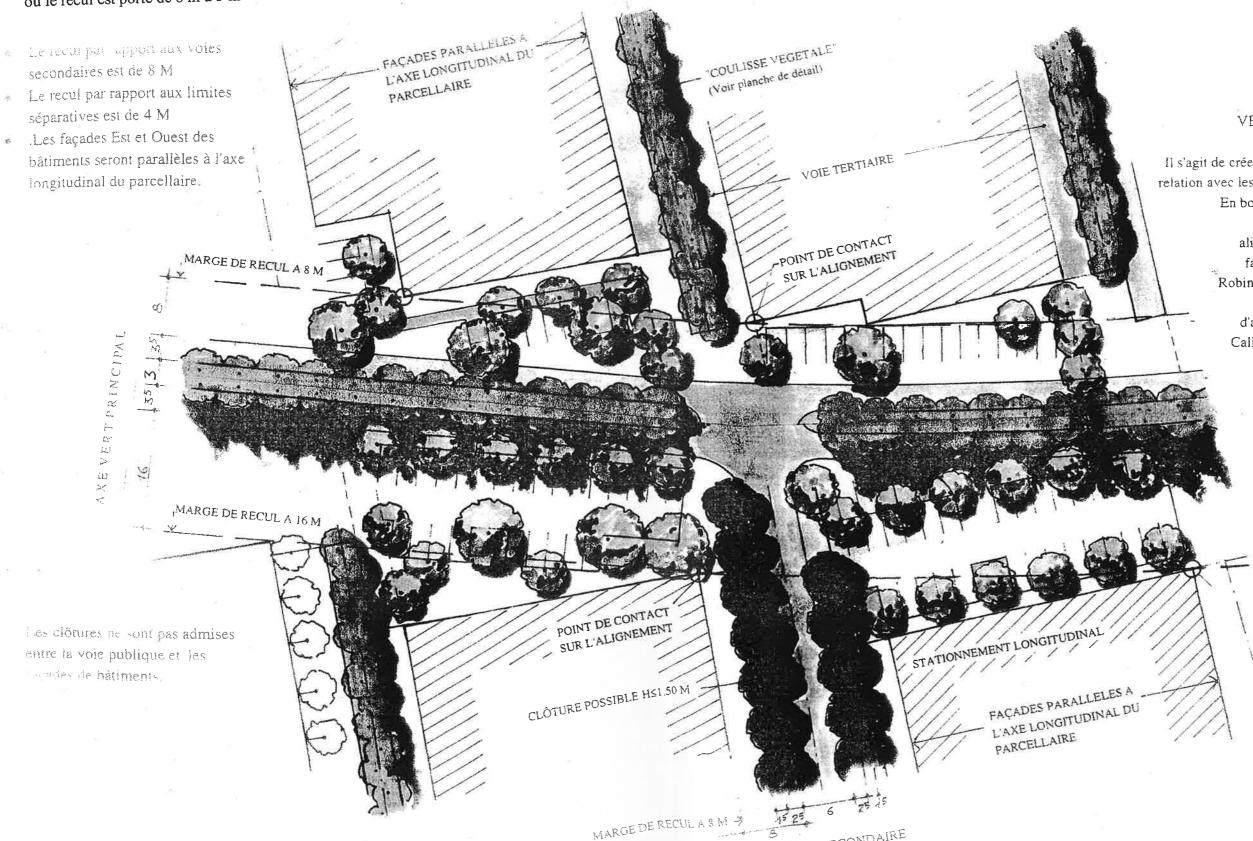
rejet au vallon des Combes se fera au niveau du ponceau récemment rénové situé à environ 800 m à l'aval de la zone Aai. Un cadre de section 1,25 m x 0,6 m devra être mis en place avec une pente minimale de 1 %. confluence avec le vallon des Combes se fera à l'aval du ponceau dans la partie dissipateur de l'ouvrage.

Commune de CALLIAN Le Plan de la Grande Vigne - ZONE NAai et UDi Sud Traitement des eaux pluviales (extrait de l'étude dossier "Loi sur l'Eau"du cabinet "Eau et Perspectives" 12, av. Pierre Devoluy 06130 Grasse")

Voies principales 8 m au Nord, 16 m au Sud,

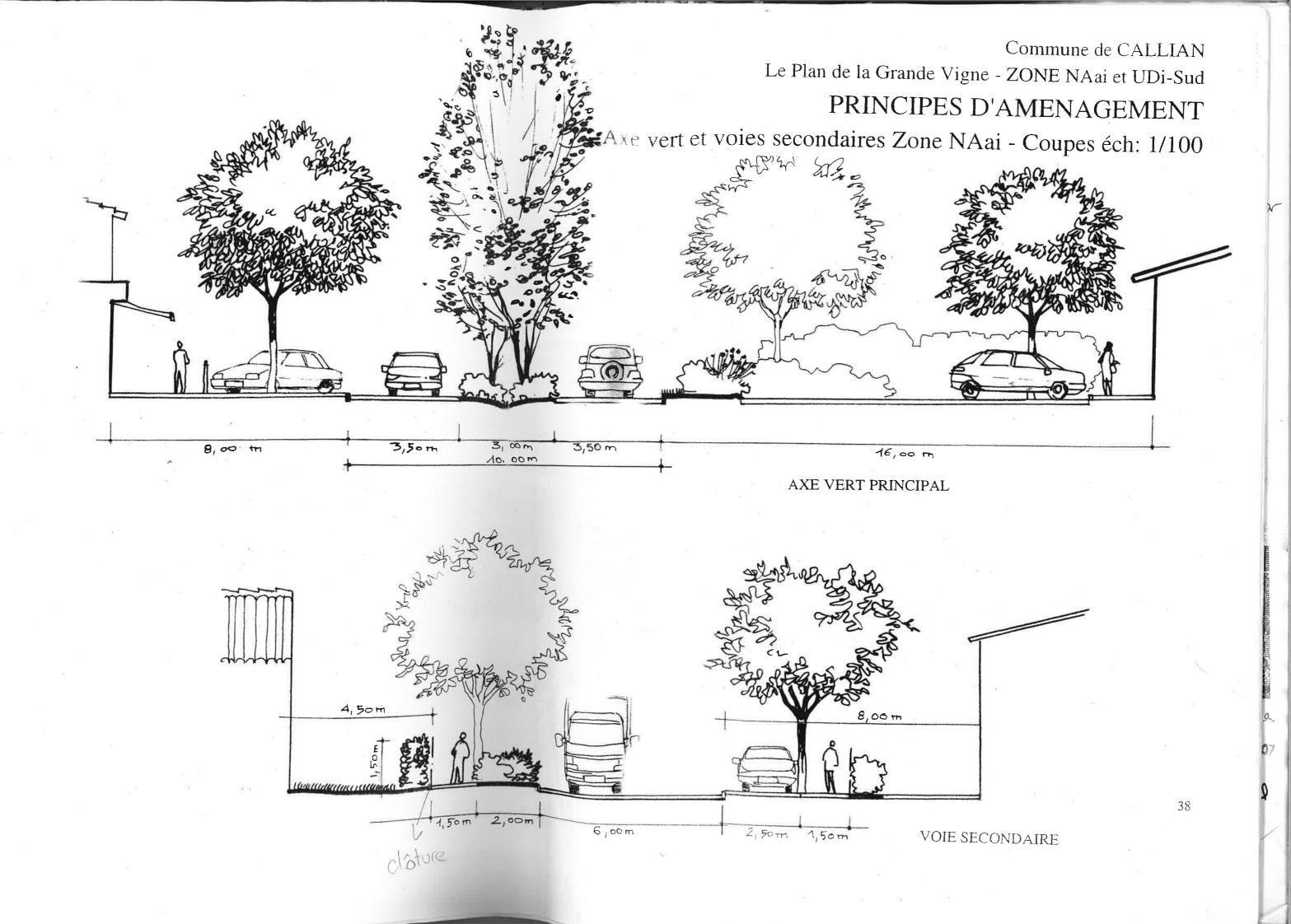
sauf au droit des parcelles I n°990, 1050 où le recul est porté de 8 m à 5 m

PRINCIPES D'AMENAGEMENT Axe vert et voies secondaires Zone NAai - Plan éch: 1/500



VEGETALISATION D'ENSEMBLE

Il s'agit de créer une ambiance végétale de qualité en relation avec les commerces et les différentes activités. En bordure du terre-plein central concave de la voie principale ("axe vert"), double alignement d'arbres de 1° grandeur à port fastigié plantés en rideau (type Peuplier, Robinier pyramidal etc...). Ce rideau permet la réduction des perceptions de la zone d'activité depuis les coteaux urbanisés de Callian/Montauroux. La concavité du TPC permet la rétention des eaux de ruissellement de la voirie. De part et d'autre de l'axe central, composition végétale plus libre : accompagnement des aires de stationnement par des arbres de 3° grandeur (type Murier, Sophora, Frêne oxyphylle, Micocoulier etc...) regroupés de façon à constituer de petits bosquets ou de petits alignements. 1 sujet pour 2 places de parking. Double alignement d'arbres de 3° grandeur sur les voies secondaires. La force des tiges ne sera pas inférieure à 16/18, sauf en cas de pré-verdissement de la zone auquel cas les arbres pourront être plantés en baliveau. Equipement robuste de protection contre les véhicules et arrosage intégré sont indispensables pour assurer la croissance des arbres.

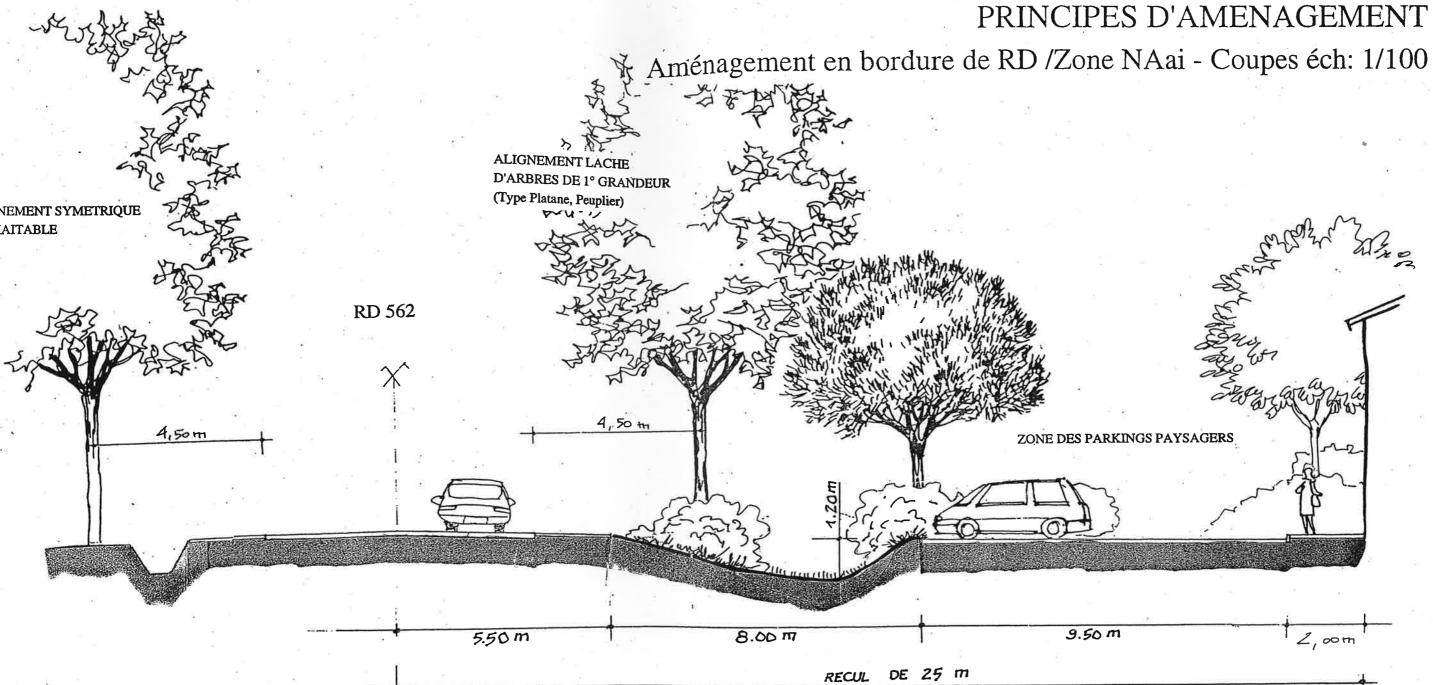


Commune de Callian Le Plan de la Grande Vigne- ZONE NAai et UDi Sud PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Aménagement en bordure de RD / Zone NAai – Plan éch : 1/500

- 1. La végétalisation de la marge de recul de 25 M par rapport à l'axe de la RD 562 permet de créer un espace vert de façade donnant une image valorisante de l'entrée de la commune de Callian. On y trouve:
- Un ouvrage de rétention des eaux pluviales apte à retenir les eaux de ruissellement du bassin de la Camiole, ouvrage qui complète la rétention faite par le fossé d'accompagnement de la RD en rive Nord. L'ouvrage, sec la plupart du temps est traité sur le mode paysager : possibilité de variation du profil, alignement lâche en bordure de route d'arbres de première grandeur (de façon à ne pas occulter la visibilité commerciale), plantations arbustives de rives, enherbement. En partie Est, l'ouvrage s'évase en bassin de rétention traité également sur le mode paysager par une série de restanques et plantations diverses.
- Une aire de stationnement largement maillée d'arbres d'ombrage de 3°grandeur type Murier, Frêne oxyphylle, Sophora ...) à raison de 1 sujet pour 2 places de stationnement.
- ALIGNEMENT LACHE D' ARBRES DE 1° GRANDEUR 2. La force des tiges ne sera pas inférieure à 16/18 sauf en cas de pré-verdissement de la zone auquel cas les arbres pourront être plantés en (Type Platane, Peulier ...) baliveau. Equipement robuste de protection contre les véhicules et arrosage intégré sont indispensables pour assurer la croissance des arbres. 3. Les clôtures ne sont pas admises dans la marge de recul. OUVRAGE DE RETENTION DES EP PLANTATIONS ARBUSTIVES AIRE DE STATIONNEMENT PAYSAGER AXE DE LA R.D. 562 RECUL A 25 M FAÇADES PARALLELES A L'AXE LONGITUDINAL DU PARCELLAIRE POINT DE CONTACT EVENTUEL obligations "COULISSE VEGETALE" SUR L'ALIGNEMENT (Voir planche de détail) FAÇADES PARALLELES A L'AXE LONGITUDINAL DU PARCELLAIRE au moins 1 point CLÔTURE MITOYENNE H≤1,80 M du botiment dout être en contact avec la ligne de neuel des 25 m

Le Plan de la Grande Vigne - ZONE NAai et UDi-Sud

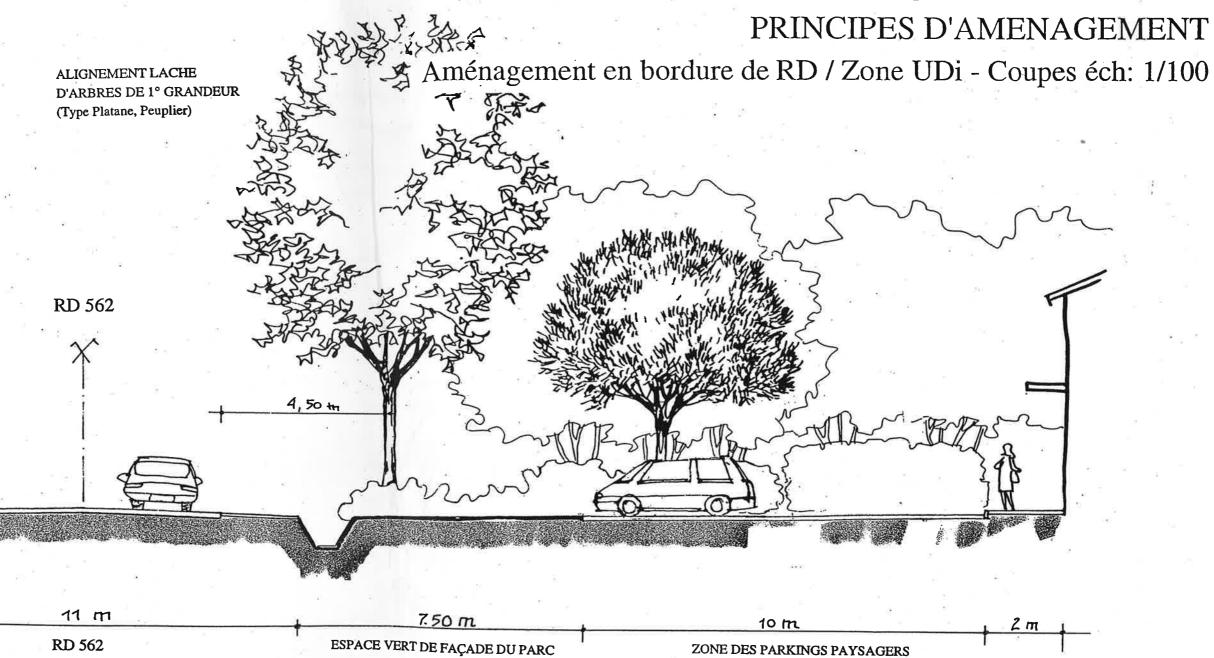


OUVRAGE DE RETENTION DES EAUX DU BASSIN DE LA CAMIOLE

PAYSAGEMENT DE L'OUVRAGE GRÀCE A LA VARIATION DU PROFIL ET DES PLANTATIONS ARBUSTIVES EN BORD D'OUVRAGE. LE FOND DE L'OUVRAGE EST ENHERBÉ

Le Plan de la Grande Vigne - ZONE NAai et UDi-Sud

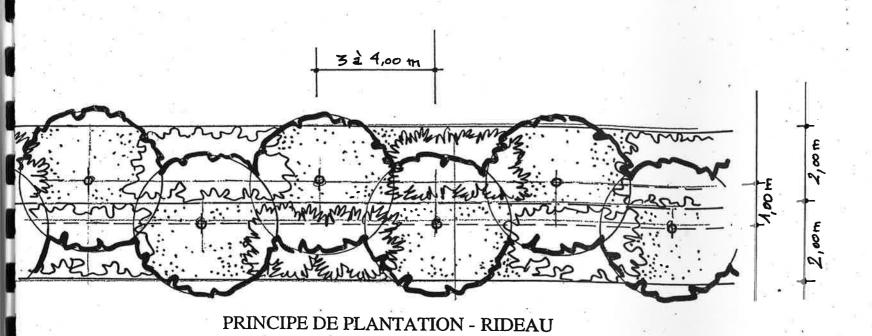
PRINCIPES D'AMENAGEMENT



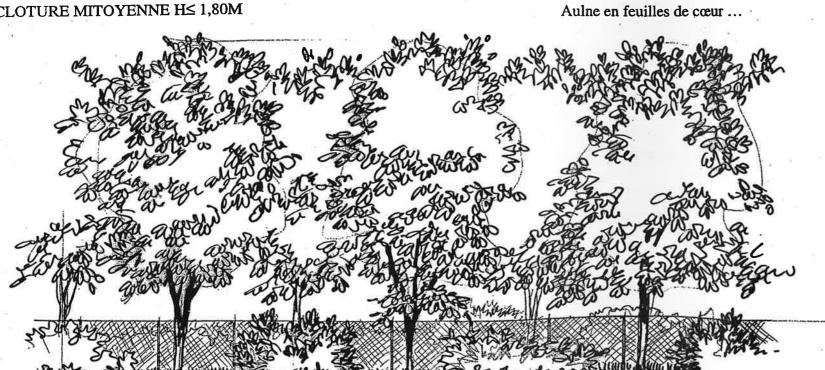
JHAITABLE

4,50 m

RECUL DE 25 M



CLOTURE MITOYENNE H≤ 1,80M



ARBRE DE 2°/3° GRANDEUR

Type Tilleul, Noyer, Frêne oxyphylle

ELEVATION

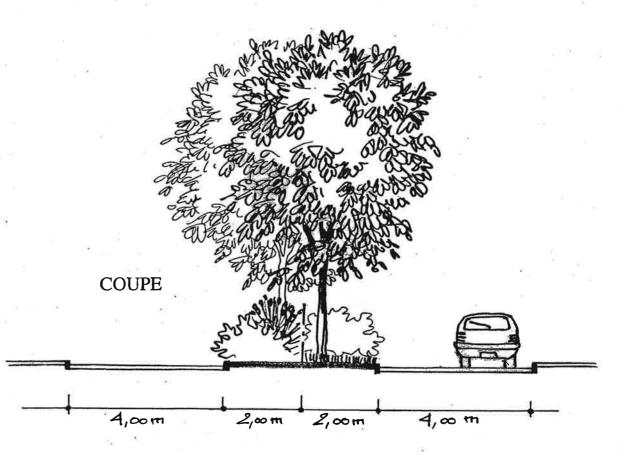
Commune de CALLIAN Le Plan de la Grande Vigne - ZONE NAai et UDi-Sud PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Les coulisses végétales éch: 1/100

Les coulisses ou cloisons végétales permettent la segmentation des perceptions de la future zone d'activité depuis la RD 562. L'effet de rideau est obtenu par la réduction des distances de plantation sur un alignement d'arbres.

La prégnance des rideaux permet l'obtention d'une image attractive de l'entrée sur la commune de Callian.

La force des tiges ne sera pas inférieure à 16/18, sauf en cas de pré-verdissement de la zone auquel cas les arbres pourront être plantés en baliveau.



CLÔTURES

En bordure de l'axe principal, les clôtures ne sont pas admises entre la voie publique et les façades de bâtiment. En bordure de la RD 562, les clôtures ne sont pas autorisées dans la marge de recul des constructions par rapport à la départementale.

Le long des voies secondaires, les clôtures sont implantées en recul de 3,50 M par rapport au bord de voie.

La hauteur maximum des clôtures est de 1,80 M et 1,50 M le long des voies secondaires.

En aucun cas le grillage ne pourra reposer sur un mur-bahut ou un muret à sa jonction avec le sol. L'ossature ne peut être constituée que de montants métalliques à section carrée, rectangulaire, ronde ou triangulaire de couleur verte et sans jambages de contreventement ou de renfort. Le scellement se fera sans fondation dépassant du sol. Le remplissage se fera avec un grillage plastifié de couleur verte à maille rectangulaire ou carrées

SIGNALETIQUE ET ENSEIGNES

Le principe est d'harmoniser les enseignes et la signalétique commerciale avec l'architecture :

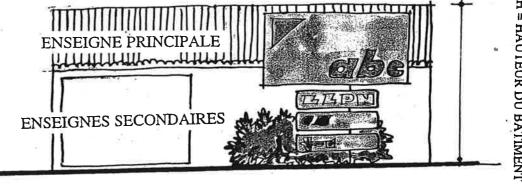
- Hauteur maximum égale à celle du bâtiment
- Implantation préférentielle des enseignes sur le bâti
- L'implantation en bordure de voie publique est soumise à 2 conditions : retrait minimum de 2 M par rapport au bord de voie et parallélisme par rapport à la voie
- Regroupement de toute la signalétique d'un lot sur un seul support.

Commune de CALLIAN

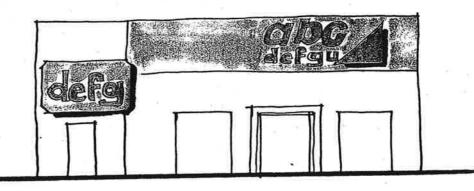
Le Plan de la Grande Vigne - ZONE NAai et UDi-Sud

PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Clôtures, signalétique et enseignes éch: 1/100



ENSEIGNE SUR SUPPORT INDEPENDANT



ENSEIGNE SUR FAÇADE DU BATIMENT

